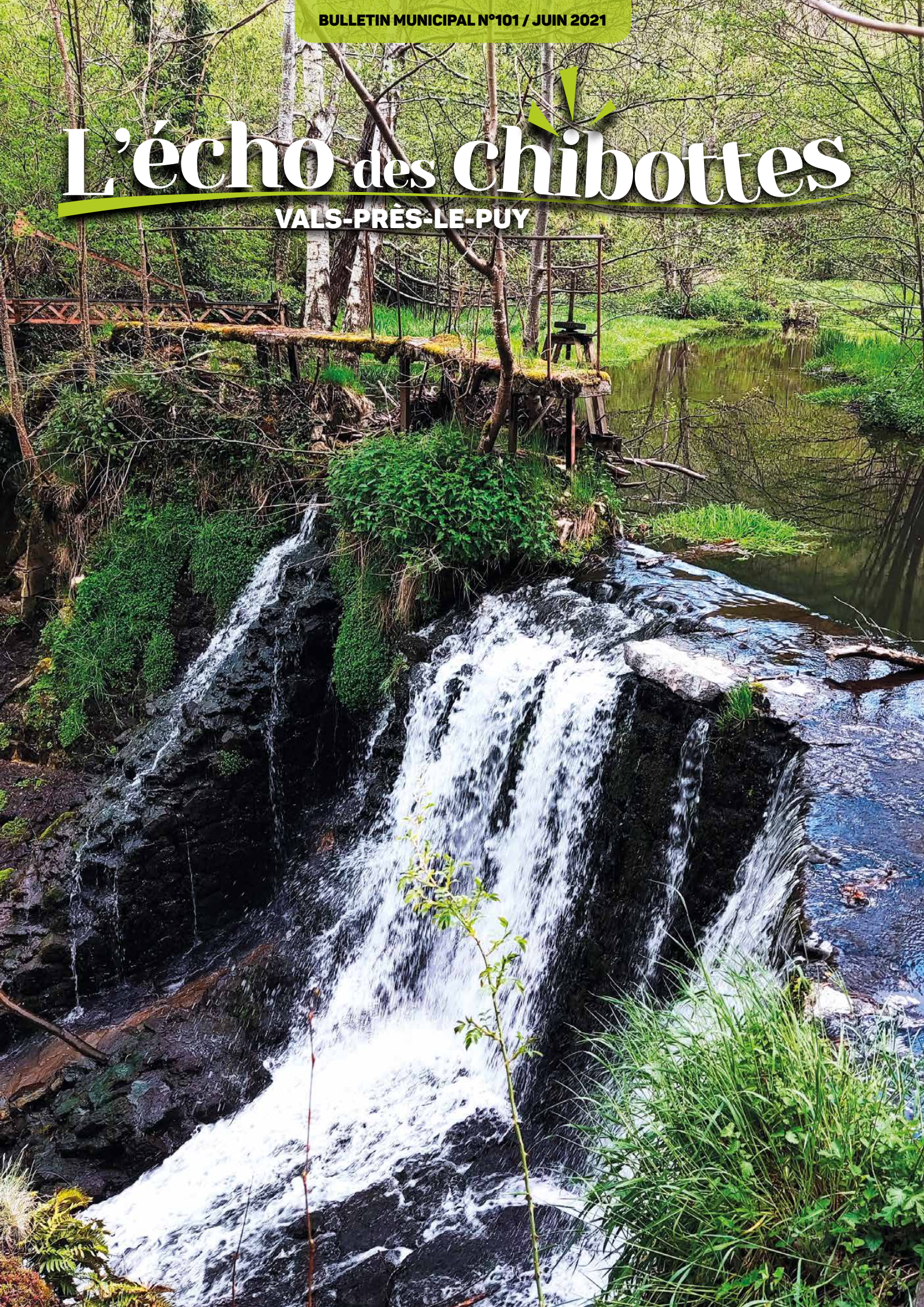


L'écho des Chibottes

VALS-PRÈS-LE-PUY



as **AUTOSECURITÉ**
 CONTRÔLE TECHNIQUE
 SARL C.C.T PRADINES



Rendez-vous en ligne sur :
www.contrôle-technique-le-puy-en-velay.autosecurite.com

Espace Chirel • VALS PRÈS LE PUY
04 71 02 35 34

ETANCHÉITÉ

Isolation • Dalles sur plots • Terrasse végétalisée
 • Membrane PVC • Etanchéité résine • Entretien

37 Route du Carmel - Lot. Rosier Sud - 43750 VALS PRES LE PUY
Tél/fax : 04 71 04 18 50 - Port : 06 12 43 06 09
 eMail : memdouhrachid@hotmail.com

CONIASSE
 Pierre-Loïc FAURE

Le Puy-en-Velay Véhicules climatisés tout confort
 Personnel qualifié - Discretion - Ponctualité

Ambulances - VSL - Taxis
 Transports assis professionnalisés toutes distances

Communes de stationnement :
 Aiguilhe n°1 et n°2 - Vals près le Puy n°2 - Lantriac n°2 - Loudes n°1

Tél. 04 71 09 41 48

SARL ETS BOYER RENAUD

Serrurerie - Métallerie
 Serrures multipoints
 Blocs portes blindées - Coffres forts

06 07 30 73 44
 16 Rue Des Artisans - 43750 VALS PRES LE PUY

www.renaud-boyer-serrurerie.fr

CROZE
 Depuis 1925

Plomberie - Sanitaire Salle de Bains PMR
 Climatisation - Electricité Bornes pour véhicules électriques
 Chauffage toutes énergies Solaire thermique et photovoltaïque
 Ventilation - Traitement d'air

Particuliers et Professionnels

1 Impasse du Viaduc - 43700 BRIVES - CHARENSAC
 Tel : 04.71.09.39.26
 Mail : contact@croze-sarl.fr

La Ferme de Lavée

LOCATION DE SALLES DE RÉCEPTION & SALLES DE SÉMINAIRES
 RESTAURANT • SERVICE DE RESTAURATION COLLECTIVE DE PROXIMITÉ

04 71 59 00 00 515 Rue d'Apilhac - Lavée • 43200 Yssingaux
www.fermedelavee.com

Restaurant L'ERMITAGE
 une vue, un site, une cuisine...

73, avenue de l'Ermitage
 43000 Espaly-Saint-Marcel
04 71 04 08 99
restaurantlermitage43@gmail.com

Pompes Funèbres
 Chambre funéraire
 Monuments funéraires

Bay

Toutes communes
 Transport et réception de corps
 Organisation d'obsèques

Z.A. Taulhac - 16 rue Jean Brenas
 LE PUY-EN-VELAY
Tél. 04 71 03 90 12 • www.chambrefunerairebay.com

LA FLEUR D'OR

3 ALLÉE DU CHAMBON
 PORTES OCCITANES
 ZAC DE CHIREL
 43750 VALS PRÈS LE PUY

04 15 50 79 94

biocoop
 LA BIO NOUS RASSEMBLE

AD GARAGE

Vente neuf & occasion toutes marques
 Réparation • Entretien • Location
www.autobl.com

Z.I Chirel - 43000 Le Puy-en-Velay
Tél : 04 71 04 05 04 - Fax : 04 71 09 66 15
 Email: autobl.lionel@wanadoo.fr



© Jean-Marc Guérin

Plus que jamais : bien vivre à Vals !

Chères Valladières, Chers Valladiers,

Cela fait près d'un an que nous sommes avec vous, présents chaque jour sur la commune pour continuer à bien vivre à Vals-près-le-Puy. Dès le début et malgré les difficultés, nous avons toujours œuvré pour mettre à profit l'écoute, les moyens et les actions pour rendre efficace notre volonté de service, au moment où chacun en a le plus besoin.

Dans ce contexte délicat, nous avons élaboré un budget ambitieux et réaliste, à la fois fidèle à nos engagements et respectueux de la situation de la commune. Certes, les rencontres ont été moins nombreuses que celles prévues, mais elles ont été particulièrement riches et instructives. Les projets, bien que freinés par la situation sanitaire, ont été scrupuleusement étudiés et sont construits sur des bases solides et saines. Des obstacles et des surprises multiples en tout genre ont jalonné les premiers mois de notre mandat. Nous avons su les surmonter les uns après les autres pour vous permettre de bénéficier du meilleur choix et de la solution la plus adaptée. A ce sujet, je tiens à remercier pour leur dévouement et leur implication, l'ensemble de mon équipe municipale, les agents de la commune et toutes les institutions et administrations qui ont travaillé avec nous.

Dans ce numéro de « L'Écho des Chibottes », nous voulons vous faire partager la perspective de vie que nous mettons en œuvre dans notre commune. Nous bâtissons l'avenir, non pas sur des critiques mais en tenant compte de l'Histoire et des histoires. Nous prévoyons les aménagements, non pas sur des regrets mais sur des objectifs d'évolution. Nous engageons l'avenir, non pas sur des déceptions mais sur des ambitions toujours à votre service.

Plus que jamais, je vous invite à bien vivre à Vals !

Laurent BERNARD
Maire

Dans ce numéro

- Finances
- Enfance et social
- Communication, animations, commerces & vie associative
- Dossier
- Echo de l'histoire
- Vie municipale et brèves
- Environnement
- Echo de l'opposition
- Etat civil

Restez informés, connectez-vous sur
www.valspreslepuy.fr
Un site dynamique et actualisé, qui vous permet de suivre les actualités de votre commune !



Mairie de Vals-près-Le-Puy

Place du Monastère

43750 Vals-près-Le-Puy

Tél. 04 71 05 77 77

email : mairie@valspreslepuy.fr

Horaires :

lundi au jeudi 8h-12h & 13h30-17h30

vendredi 8h-12h & 13h30-16h30

Retrouvez-nous sur **illiwap**
LE MOYEN LE PLUS RAPIDE POUR VOUS RENDRE LA VIE

BILAN FINANCIER

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire, les inondations de juin et le problème lié au congé spécial accordé à l'ancienne Directrice Générale des Services par l'ancien maire.

Ces trois éléments ont fortement impacté les finances de la commune.

En effet, **la crise sanitaire** a entraîné une baisse des recettes (pas de location de salles, réduction de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, etc.), et une augmentation des dépenses (achat de masques, de produits d'hygiène, de désinfectants, etc.).

Les inondations ont nécessité une réparation provisoire des chaussées impactées et des dépenses plus conséquentes devront s'effectuer à partir de cette année, à hauteur de 510 000€ (dépenses réparties sur les années 2021 et 2022).

La mise en congé spécial de l'ancienne Directrice Générale des Services représente un coût pour la commune de 65 000€ par an, amputant notre capacité d'investissement.

Malgré ces problèmes, la mise en place d'un budget cohérent a permis le démarrage de projets jugés nécessaires à la commune.

Ainsi le 14 avril dernier, le Conseil Municipal (à la majorité des voix) a délibéré pour le vote du budget tel qu'il avait été établi.

Nous vous en présentons ses grandes lignes. Des graphiques vous permettront de mieux en apprécier les données.

Bilan de l'année 2020 :

Excédent de fonctionnement de **732 018,00€**

Excédent d'investissement de **258 015,48€**

Bilan 2019 + 2020 :

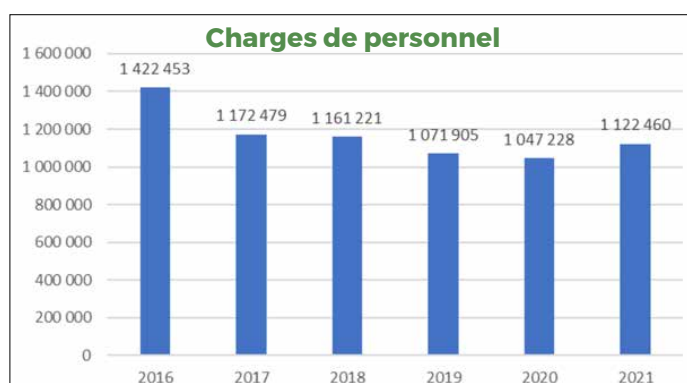
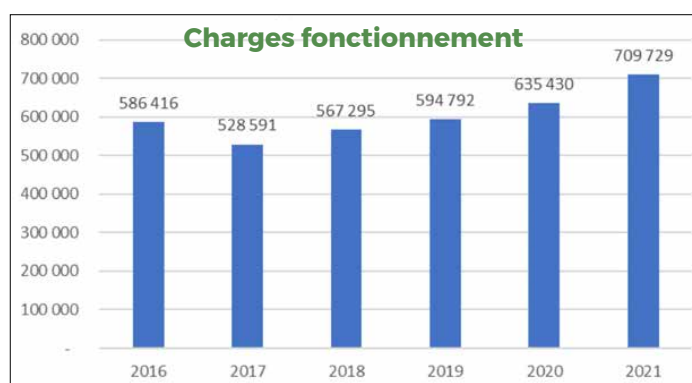
• Fonctionnement solde positif de **1 426 171,56€** car en 2019 excédent de 694 152,73€.

• Investissement solde négatif de **- 403 558,93€** car en 2019 déficit de 661 574,39€.

Fonctionnement

Les dépenses principales de fonctionnement

- 1-Les charges courantes liées au fonctionnement : eau, gaz, électricité, carburant, chauffage, achat de consommables, etc.
- 2-Les charges liées à l'ensemble du personnel communal.



Les charges de fonctionnement sont indexées sur le coût de la vie et subissent ses variations. Les charges de personnels sont maîtrisées du fait d'une réorganisation du travail en mairie. Ainsi, nous avons pu éviter de remplacer certains agents qui nous ont quittés pour diverses raisons.

Les coûts de fonctionnement étant élevés, il s'avère nécessaire de réétudier les contrats qui nous lient à différents prestataires (téléphonie, internet, énergie, etc.) dans le but de négocier les prix.

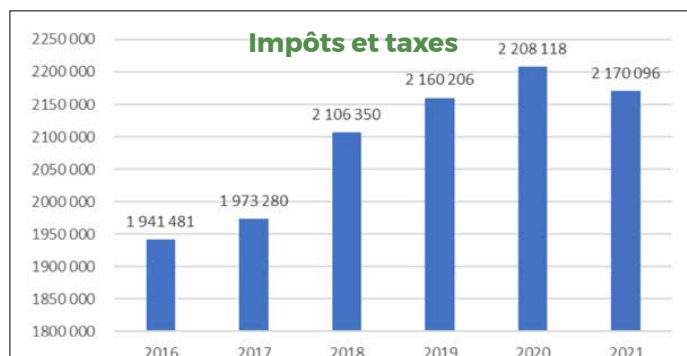
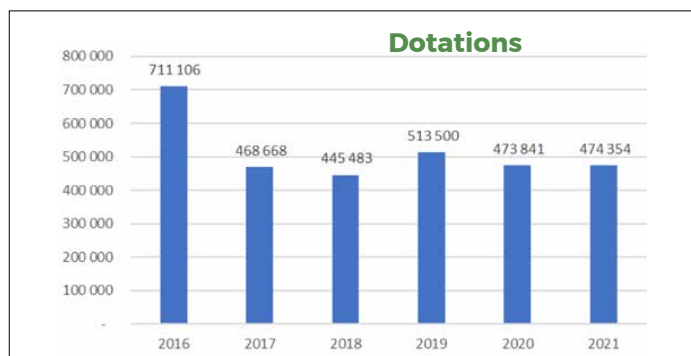
A ce jour, il est parfois difficile de connaître la consommation exacte d'un bâtiment car il y a parfois un seul compteur pour plusieurs locaux. Il faut mettre en place des moyens adaptés afin de mieux cerner les consommations précises de chaque bâtiment.

Une fois cela réalisé, il sera possible d'envisager une meilleure maîtrise de la consommation énergétique.

Les économies résultent aussi d'une utilisation raisonnée et appropriée des différents matériels, locaux, véhicules, outillage, etc., qui sont mis à notre disposition.

Les recettes principales de fonctionnement

- 1-Les diverses dotations de l'Etat et compensations.
- 2-Les impôts et taxes perçus par la commune.



Nous constatons que les dotations se stabilisent depuis 2017. Il semblerait qu'elles progresseront peu à l'avenir. Les recettes provenant des impôts sont constantes. La légère hausse qui apparaît est due à la fluctuation du nombre de foyers fiscaux car cette année encore, de même qu'en 2020, la municipalité n'a pas voté une augmentation de la part communale des impôts fonciers sur le bâti et le non-bâti.

A ce propos

Seule une petite tranche de la population est encore soumise à la taxe d'habitation, supprimée définitivement en 2023. Afin de compenser la perte des ressources en lien avec la taxe d'habitation, l'Etat a décidé le versement de la part départementale de la taxe foncière (21,90% = calcul de l'état) auquel il sera rajouté la part communale du même impôt foncier votée en 2020 (soit 20,57%).

Ce qui fera un taux de 42,47% du prélèvement total de l'impôt foncier (sur les propriétés bâties) qui sera reversé à la commune après application d'un coefficient correcteur. Donc pour les habitants de la commune **cela ne changera rien au montant de leur impôt foncier (sur les propriétés bâties).**

Dépenses d'investissement

Dès cette année, différents projets de rénovation de quartiers, de bâtiments publics sont ou vont être lancés. **Retrouvez l'ensemble de ces informations, sous forme de fiche projet, dans le « Dossier Central » de votre bulletin.**

Les financements de l'investissement

Des dotations, fonds et réserves : 925 309 €

Il s'agit notamment des recettes du FCTVA (Fond de Compensation de la TVA), de la taxe d'aménagement (5 000 €).

Des subventions d'investissement : 346 220 €

Ce sont les subventions de nos partenaires (Etat, Région, Département, Agglomération, Europe, autres)

Certaines concernent encore le Préau et la rue Danton. Il y a toujours un décalage d'une, voire de deux années.

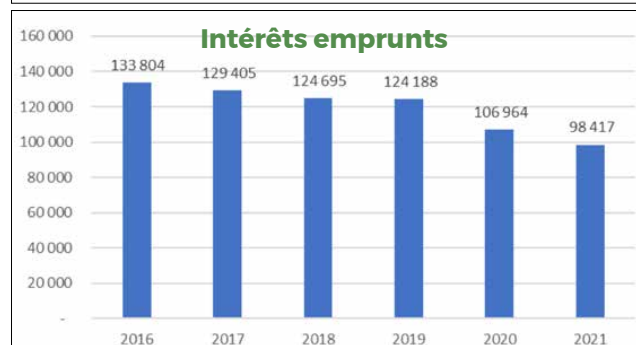
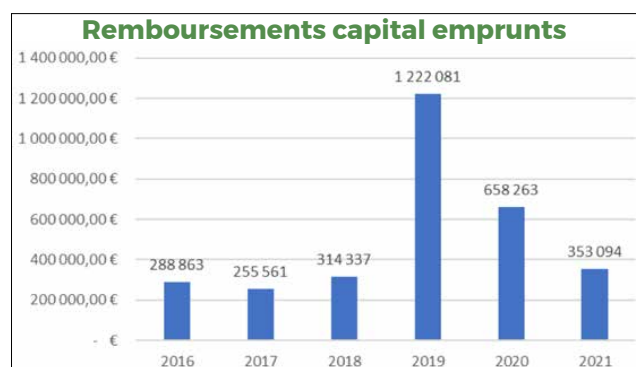
Il s'agit également du premier versement de subventions pour l'opération du Tennis.

L'emprunt :

Le recours à l'emprunt vient compléter la capacité de financement de la commune en matière d'investissement quand celle-ci entreprend des travaux qu'elle ne peut financer seule.

Il y a des travaux pour lesquels nous obtenons des subventions : construction du Préau, rénovation du tennis, rénovation mairie, etc.

Et d'autres qui sont entièrement à la charge de la Mairie : réfections des routes (hors catastrophes naturelles), travaux de consolidation de constructions existantes, etc.

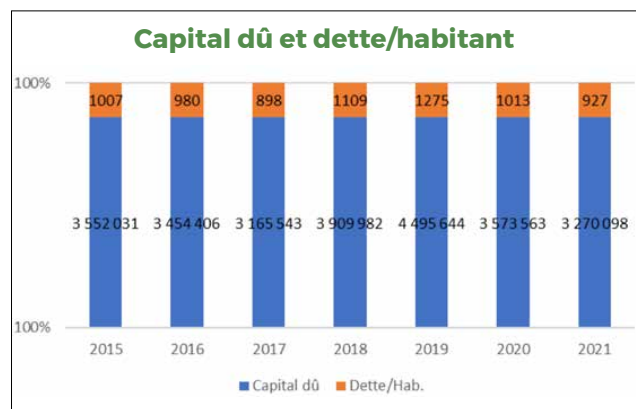


L'endettement

Contrairement à ce qui a pu être dit, nous constatons que la commune a une dette conséquente. En effet, au 1^{er} janvier 2021, l'encours de la dette (capital) s'établissait à 3 272 000 € soit 928€/habitant, supérieure à la moyenne départementale de 797€/habitant.

Notre capacité de remboursement de la dette est de 3,6 ans. C'est-à-dire que si nous consacrons tout notre budget d'investissement au remboursement de la dette, il faut 3,6 années pour l'effacer.

Notre dette ne concerne en rien le fonctionnement de la commune mais seulement les investissements (construction du Préau, réfection rue Danton, PUP, acquisition de terrains, d'immeubles, etc.). Dans notre cas, avoir un endettement contrôlé signifie que la commune se développe, s'embellit, s'enrichit. Cette année, nous n'aurons pas recours à l'emprunt mais il sera certainement nécessaire d'y souscrire de façon raisonnée à partir de 2022 et 2024, au vu des projets à mettre en place.



Pour baisser l'impact de la dette nous allons poursuivre une démarche déjà entamée auprès des établissements prêteurs. Certains prêts sont en effet à des taux élevés (4,78%, 4,9%, 4,01%, 3,4%), nous essayons de renégocier ceux-ci (actuellement nous avons à rembourser 15 prêts).

Gérald Fénérol, Adjoint aux finances

Le Groupe Scolaire « La Fontaine » et la Municipalité

Le mot du Maire

« La sécurité de notre école est la gageure de la confiance qui lui est accordée. Désormais, la cour est éclairée tout le long du bâtiment et un visiophone plus performant permettra l'ouverture des portes en toute sécurité. »

« La commune a la charge des écoles publiques établies sur son territoire. Elle est propriétaire des locaux et en assure la construction, la reconstruction, l'extension et les grosses réparations ».

Depuis juin 2020, la Municipalité, à l'instar de son engagement, soutient le groupe scolaire « La Fontaine » et a immédiatement réalisé un état des lieux de l'école afin d'établir un diagnostic.

Lors de cet état des lieux, malheureusement la fermeture de la quatrième classe de maternelle se profilait déjà. Les effectifs étant en baisse depuis 2018, elle n'a pas eu lieu en 2020 à raison uniquement de la suspension nationale des fermetures de classe due à la crise sanitaire. Les effectifs de notre école étant inférieurs à 90 enfants (comme l'exige l'Education Nationale), nous ne pouvions prétendre au maintien de quatre classes de maternelle. Il faut savoir que nous avons atteint 83 enfants inscrits pour la rentrée 2021.

La Municipalité a œuvré pour éviter la fermeture. De nombreuses réunions et concertations ont été organisées avec toutes les personnes gravitant autour de l'école : Parlementaires, Enseignants, Personnel Municipal, Conseil d'Ecole, Inspection Académique, syndicats d'Enseignants

et de Parents d'Elèves, animateurs en centre de loisirs, intervenants de la crèche et assistantes maternelles.

Pour limiter les conséquences de la fermeture d'une classe de maternelle, les élus ont décidé de maintenir ½ poste d'ATSEM qui interviendra les matins pour accueillir au mieux les « Toutes Petites Sections » (âge < 3ans) non comptabilisées par l'Inspection Académique.

Les élus ont participé aux manifestations organisées par l'association « APE, La Fontaine ».

Notre municipalité a le souci du confort des élèves et de l'équipe éducative. Elle est active face à l'évolution des technologies afin que chaque enfant puisse bénéficier d'un savoir-faire et ainsi s'approprier ces nouveaux concepts. C'est un travail collaboratif entre tous intervenants de l'école.

Concernant l'extérieur :

Réorganisation du parking :

- Création d'un sens de circulation : marquage au sol + panneaux pour un coût de fournitures de 640 €.
- Actions menées par les élus et agents municipaux pour le respect du stationnement et de la vitesse sur le parking.

Réaménagement de la cour maternelle :

- Agrandissement de l'espace sur partie dévolue au Préau,

- Création d'un jardin : fabrication de bacs en bois pour un coût de fourniture de 100 €.

Travaux cour élémentaire :

- Remise en service du jardin pédagogique,
- Complément d'éclairage (demande récurrente depuis plusieurs années : 936 €),
- Mise en place d'un visiophone à venir (2 000€).

« La commune gère les crédits d'équipement, de fonctionnement et d'entretien des écoles. »

De ce fait, nous avons réalisé plusieurs aménagements :

- Pose de stores dans certaines classes (507 €),
- Achats divers : jeux pour la garderie (300 €), renouvellement manuels scolaires (méthodes de lecture et de maths),

Dépenses	Renouvellement manuels scolaires
2018	0
2019	49.47 €
2020	963.28 €
2021	1 300 €

Afin d'accueillir les enfants comme précisé antérieurement, les élus ont décidé en 2020 de créer un poste à temps partiel d'ATSEM (17,20h), pour un coût annuel de 12 945 € afin d'accueillir les enfants dans des conditions optimales. Ainsi, chaque classe de maternelle bénéficie d'une ATSEM.

« La commune peut organiser des activités éducatives, sportives et culturelles complémentaires au sein de l'école. »

Nous avons contribué à faciliter l'accès aux diverses activités :

- Augmentation des aides aux séjours (50cts/jour/élève pour les séjours avec nuitée) et création d'un nouveau tarif pour les sorties à la journée ou ½ journée (3.50€/jour/élève) ce qui correspond cette année à une somme totale de 832 € de plus que les années précédentes,
- Aide financière au spectacle de fin d'année (210 €), non subventionné par la commune les années précédentes,
- Financement des cours de découverte du tennis pour toutes les classes de l'élémentaire (900 €).

« Dans les écoles maternelles et élémentaires, l'organisation de la restauration relève de la commune. »

Ces dernières années, les repas servis dans le restaurant scolaire de notre commune proviennent de « la Ferme de Lavée » d'Yssingaux. Le marché avec ce prestataire se termine en août 2021. Nous travaillerons à la rentrée prochaine avec un nouveau prestataire : « Cuisine en Velay » (ancienne cuisine centrale).

Les menus seront élaborés et supervisés par une diététicienne avec comme objectifs : équilibre alimentaire, variété des produits, respect de la saisonnalité, produits de qualité (bio, label rouge) et de proximité. A partir du 1^{er} mai 2021, la Loi EGALIM entrera en vigueur, elle augmentera la part des produits de qualité bio et durables. Cette démarche permet d'insuffler une meilleure façon de consommer.

Pour information- Récapitulatif des domaines de compétences entre Commune et Etat

Domaine de compétence	École
Enseignement : définition des programmes	État
Investissement (construction, reconstruction) et fonctionnement matériel	Commune
Fonctionnement pédagogique : acquisition de matériel pédagogique	Commune
Gestion des personnels enseignants : recrutement, formation, rémunération, etc.	État
Gestion des personnels administratifs, techniques, de santé : recrutement, formation, rémunération, etc.	État
Gestion des personnels techniciens, ouvriers et de service : recrutement, formation, rémunération, etc.	Commune
Gestion du périscolaire (garderie, cantine, étude)	Commune

Crèche « Les Pious »

Pour les familles souhaitant faire une demande d'accueil, se rendre sur le site www.monenfant.fr ou en contactant le Guichet Petite Enfance au 04.71.02.49.77 ou par mail à guichetpetiteenfance@lepuyenvelay.fr.



Ecole maternelle « La Fontaine »

Un air de Carnaval

Malgré l'annulation du carnaval, prévu initialement le 8 avril, les élèves de l'école maternelle de Vals ont pu s'amuser lors d'une journée déguisée, le 2 avril dernier, dans le respect des règles sanitaire en vigueur.



Marie-Madeleine raconte des histoires à la Médiathèque



Une fois par mois de janvier à juillet, chaque classe de l'école maternelle La « Fontaine » a la chance de bénéficier d'une séance de lecture offerte à la médiathèque municipale. Très prochainement, les élèves voteront pour choisir le livre qu'ils ont préféré et ainsi désigner « le livre élu » !

« Intrusion » à Noël

Les élèves ont eu la surprise de découvrir deux drôles de personnages déguisés en cochons qui s'amusaient dans la cour et qui ont déposé quelques cadeaux dans chaque classe. Cette même journée, Maryline Choquet a présenté quelques tours de magie aux enfants.



Des papillons dans l'école

Les élèves ont pu découvrir jour après jour les différentes étapes conduisant de l'œuf à la chenille, de la chenille au cocon, du cocon au papillon.

La conteuse en classe de Grande Section

Dans le cadre de l'appel à projet « pauvreté et réussite scolaire », l'école maternelle « La Fontaine » a mis en place une correspondance avec l'école « Edith Piaf », autour de la lecture. Pour ce faire, Babeth la conteuse, est venue proposer à plusieurs reprises, différentes histoires qu'elle raconte merveilleusement bien. L'objectif étant de développer le goût, l'appétence et le plaisir pour la lecture.



Accueil des neuf professeurs Chiliens

Mi-janvier, la présence de stagiaires Chiliens dans notre école nous a permis de voyager et de découvrir de magnifiques paysages, des spécialités culinaires, des animaux, un drapeau, des chants... Ces journées d'ouverture culturelle furent très enrichissantes !



Des cadeaux pour le personnel de l'école

L'ensemble du personnel de l'école a reçu un cadeau de la part de l'Association de Parents d'Elèves (APE La Fontaine). Cette générosité témoigne de la confiance qui règne entre les familles et le personnel.



Ecole élémentaire « La Fontaine »



Sport à l'école

Cette année, l'école élémentaire s'est mise à la pratique du tennis avec le Tennis Club de Vals. Ainsi, toutes les classes profiteront d'une initiation sportive durant 5 semaines chacune.

Par ailleurs, après avoir fait du « kinball » (énorme ballon de jeux collectif) et de « l'ultimate » (freesbee), cette dernière partie de l'année sera consacrée à la pratique du rugby (séances avec le COP) et du golf. Ces activités permettront à nos élèves de participer à deux grandes rencontres sportives organisées par l'USEP en fin d'année.

Du sport, mais aussi de la découverte du patrimoine !

Avec le nouveau projet « Levez les yeux » en partenariat avec le service « Patrimoine » du musée Crozatier, chaque classe a visité la commune en présence de Mme Löwe, guide conférencière. Le but de ce projet étant la découverte des sites patrimoniaux se situant dans un environnement proche (visite de l'Hôtel de Ville, en présence de M. le Maire).

Deux visites leur ont permis de découvrir l'histoire de Vals et son vieux bourg, ses moulins, ses tanneries, sa géographie, de comprendre son architecture et d'observer ses paysages environnants... Une belle occasion de connaître le riche patrimoine local valladier !



Sans oublier un travail autour de la biodiversité

Des étudiants de l'ISVT sont venus rencontrer nos jeunes élèves pour les sensibiliser au recyclage et à la notion de « zéro déchets ».

Mission accomplie ! Ainsi, l'école a pu mettre en pratique cette notion lors de son petit tour à pied à Chambeyrac avec un pique-nique « zéro déchets ».

Le coin jardin de l'école a été nettoyé par les services municipaux pour permettre à nos jeunes élèves de réaliser quelques plantations.

La semaine de la biodiversité sera également une belle occasion de se mobiliser lors de divers petits projets...



« Les Hommes ont un défi majeur à relever, celui de savoir vivre ensemble. Le « surhomme » n'est pas celui qui est très fort ou très puissant. Le « surhomme », c'est l'ensemble des hommes. Dès lorsqu'ils coopèrent, s'allient, dès lors qu'il n'y a pas de compétition entre eux, ils peuvent progresser, atteindre des performances supérieures. C'est pourquoi il faut organiser, encore et toujours des rencontres entre les hommes. C'est la seule richesse. »

Albert Jacquard (extrait de conférence)

Assistante sociale

Après plusieurs mois sans permanences, c'est avec un grand enthousiasme que nous avons accueilli, en janvier 2021, Magali Croze, la nouvelle assistante sociale intervenant sur le secteur de Vals-près-le-Puy.

Un nouvel espace lui a été aménagé au 2^{ème} étage de l'Hôtel de Ville, lui permettant de vous accueillir, sur rendez-vous, les jeudis matin.

Contact :
Direction de la Vie Sociale
04 71 07 44 09

Personnes isolées

Vous êtes une personne seule, isolée, ou vous avez connaissance de personnes dans cette situation ?

Contactez les services de la mairie aux jours et horaires d'ouverture pour vous inscrire (04.71.05.77. 77) ;

La commission sanitaire, sociale, de l'enfance et de la jeunesse, aidée de l'association des « Visite des Malades en Etablissement Hospitalier » organise des permanences téléphoniques dont les objectifs sont d'apporter une écoute et un soutien et d'identifier certains besoins et donner une réponse adaptée (contact avec l'assistante sociale, utilisation du service de la banque alimentaire, etc.)

Bilan colis de fin d'année



2019 : 100 colis distribués et 160 personnes invitées au repas des Aînés.

2020 : Les membres de la commission sanitaire et sociale, aidés de bénévoles ont livré 310 colis (personnes seules et couples) à nos Aînés. Le montant dépensé est équivalent aux opérations de fin d'année 2019.

Un Espace de Vie Sociale (EVS) pour Vals

La municipalité accompagne la création d'un espace dédié à la population stimulant les liens intergénérationnels.

Cet espace a pour but de promouvoir : le partage, les rencontres, les échanges par la culture, l'art (peinture, musique etc.), les ateliers (cuisine, couture, informatique etc.), l'éducation (aide aux devoirs, aide aux familles, jeux éducatifs etc.), l'information, les sorties, etc.

Pour mieux identifier vos besoins et vos envies, un questionnaire à remplir vous est ainsi proposé dans ce bulletin afin de mener à bien ce projet.

Date limite de retour du questionnaire : Vendredi 3 septembre 2021.

Banque Alimentaire

Ce service, géré par des élus et des bénévoles, permet de retirer des denrées alimentaires et sanitaires d'urgence à destination des personnes dans le besoin.

L'affectation d'un nouveau local au sein de l'Hôtel de Ville et l'acquisition de matériel permettent une meilleure organisation du stockage et de la distribution.

La crise sanitaire a largement impacté ce service qui a vu son nombre de bénéficiaires passer de 4 à 22 personnes à ce jour.

Comme chaque année, la grande collecte nationale de la Banque Alimentaire s'est déroulée les 27, 28 et 29 novembre dernier.

Nouveaux et anciens élus, accompagnés de bénévoles, ont ainsi pu apprécier la générosité des donateurs.

PERSONNALISATION **IMPRIMERIE**

Objets et textiles **ATOMYK PUB** **Enseignes**

CARTES DE VISITE **04 71 05 48 70** Signalisation

Banderoles **Panneaux** **FLYERS** **Stickers**

Déco tous véhicules **Déco vitrines**

Fay-la-Trioulèyre - 43700 Saint-Germain-Laprade - www.atomykpub.com - [f atomykpub](https://www.facebook.com/atomykpub) **DEVIS GRATUIT** **24H**

SPORT - MODE & ACCESSOIRE

SPORT 2000 **mond vél**

ESPACE CHIREL **so commerces & services**

Zone de Chirel - 43750 Vals-près-le-Puy
04 71 02 96 04
10h - 19h non stop

Vos commerces à Vals

« CoifStyle »

"Après 8 ans de coiffure à domicile, j'ai décidé de revenir aux sources en posant mes valises sur la commune de Vals-près-le-Puy. Mes grands-parents, étant à Vals, le salon et la commune m'ont toujours plu.

Je suis heureuse de vous accueillir au salon, repris depuis octobre 2020, avec ou sans RDV, les mardis, jeudis et vendredi de 9h à 18h et le samedi de 8h à 16h. Le mercredi : à domicile."

Vanessa, CoifStyle - 6 rue des écoles - 04.71.05.60.60



« Le Coiffeur »

"Notre salon de coiffure vous accueille du lundi au samedi dans une ambiance conviviale et familiale. Nous vous attendons tous pour le plaisir de vous faire plaisir !"

Juliette & William - 18 Quai du Dolaizon - 04.71.05.48.09



Boulangerie Barriol

Votre boulangerie vous accueille du mardi au samedi de 7h à 13h00.

Large choix : pains, sandwiches, pâtisseries, viennoiseries pour le plaisir des gourmands.

Boulangerie Barriol - 10 rue du Pont - 04.71.02.09.96



Bar-Tabac Le Dolaizon 2.0

Le Dolaizon 2.0, Avenue Charles Massot, vous accueille du lundi au dimanche de 8h à 19h30.

Retrouvez-y un large choix de produits : tabac, cave à cigares, bar, PMU, jeux à gratter, restauration, boissons fraîches, presse, cigarettes électroniques, e-liquides, timbres fiscaux...



Ferme Nouvelle Aire

Vous souhaitez des produits de qualité, frais et locaux ? RDV à la ferme tous les vendredis de 16h à 18h.

Pains, fromages, sirops, soupes, farine, viande, œufs... Régalez-vous tout en favorisant l'économie de la Haute-Loire et en soutenant les agriculteurs qui œuvrent chaque jour à la faire vivre.

Rendez-vous sur Cagette.net, saisissez le code postal 43750 pour accéder au groupe Courtcircuit43, inscrivez-vous et faites votre choix. Le règlement s'effectue directement à la ferme.

La ferme de Nouvelle Aire - Route de St Christophe



Les associations valladières en 2021

Notre arrivée à la Mairie de Vals coïncide malheureusement avec l'arrivée de la crise sanitaire en France. Nos associations ont donc réduit partiellement ou totalement leurs activités depuis mars 2020. Elles ont pu compter sur l'aide et le soutien de la nouvelle municipalité, afin de maintenir quelques activités et surtout préparer une reprise dans les meilleures conditions possibles et pour votre plus grand bonheur. Ce fut donc l'occasion, de faire un bilan.

Actions de votre municipalité

- Maintien global du montant des **subventions** accordées pour 2020 et 2021.
- **Rencontres, échanges** par mail,

téléphone avec l'ensemble des associations et à leur convenance sur thèmes divers,

- **Amélioration de la visibilité des associations** : meilleure diffusion de leurs actions grâce à un développement de l'application « illiwap »,

- Organisation annuelle d'un **forum des associations**,

- Adoption d'une **Charte de la vie associative** : Elle fixe les règles pour un partenariat harmonieux entre la Municipalité et les associations. Elle a été signée par l'ensemble des associations à ce jour.

- **Formation** :

L'ensemble des bénévoles peuvent être formés gratuitement à la gestion de leur association, sur de nombreux thèmes : gestion administrative, trésorerie, gestion des salariés,

organisation d'activités, animations, communication. Renseignements en mairie.

- **Espaces mis à disposition** :

En raison des règles sanitaires, le stade de foot et le jardin Jacques Viscomte sont mis à disposition de pratiques sportives (Gym, Yoga).

- **Nouveautés** : la salle du Conseil Municipal, située à l'Hôtel de Ville, peut être mise à disposition pour des réunions (modalités de location des salles municipales sur le site internet de la mairie ou au 04.71.05.77.77)

- **Reprise du planning d'utilisation des différentes salles municipales** : les salles du « Préau » seront utilisées au maximum tout en respectant les activités scolaires.

Comité de Jumelage de Vals près le Puy

Connaissez-vous la ville d'Aielo de Malferit ?

Pour découvrir cette ville, située à 50km de la mer Méditerranée près de Valence en Espagne, renseignez-vous auprès du comité de jumelage de Vals-Près-le-Puy via sa page Facebook en recherchant « Comité-de-Jumelage-de-Vals-près-le-Puy » ou via email comite.jumelage.vals@gmail.com.

Du nouveau au Comité

Le fonctionnement : nouvelle équipe ! Pour rappel, fin 2020, l'Assemblée Générale s'est tenue pour clôturer une année marquée par la crise sanitaire et l'absence d'activités. Cette dernière a permis d'élire un nouveau bureau dont le Président est Michael Giraud, (résidant à Vals-Près-le-Puy et joignable au 06 51 50 01 65).

Les nouveaux membres renouvellent leurs remerciements à tous les anciens membres qui ont su faire vivre le Comité de Jumelage toutes ces années et plus particulièrement M. Deblonde, ancien Président. Le Comité, jumelé avec Aielo de Malferit en Espagne dans la communauté Valencienne, existe à Vals depuis plus de 20 ans.

Les nouveaux projets 2021

En mars dernier, dans la salle du Conseil Municipal, quelques membres

du Comité, se sont réunis à la demande du bureau, dans le plus strict respect des mesures sanitaires, pour définir et valider les projets réalisables dans le contexte sanitaire actuel.

Après des entrevues en visioconférence avec nos homologues espagnols, chaque délégation est favorable à un renforcement d'échanges culturels entre nos deux communes. Nous allons échanger sur trois grands thèmes : les photographies, la gastronomie, les œuvres artistiques.

Echanges photographiques

De février à mars, nous avons collecté nombreuses photos de Vals, qui permettront aux Espagnols de découvrir la cité valladière à travers son architecture, sa botanique, sa culture et ses loisirs. Une cinquantaine de photos a ainsi été échangée.

Nous les diffusons sur notre page Facebook et espérons pouvoir faire une exposition en présence des différentes photos. Nous vous tiendrons au courant via l'application « Illiwap » et l'Eveil ! Si vous avez des photos que vous aimeriez voir diffuser aux valladiers et aux Espagnols, envoyez vos photos au Comité.

Le but de ce projet est de se connaître, de découvrir le passé de chaque ville, leur évolution dans le temps et de donner envie de s'y rendre !

Echanges sur le patrimoine culinaire

Il s'agit de faire découvrir des recettes locales mettant en valeur les richesses gastronomiques auvergnates par des entrées, plats, desserts. Il est envisagé de filmer des recettes en pleine réalisation, afin que les différents membres de chaque nationalité puissent les reproduire plus facilement chez eux.

Pour ce projet, nous avons besoin de la communauté Valladière. A vos fourneaux ! Pas d'inquiétude, la traduction en espagnol, en valencien peut être faite par des membres du comité.

Il nous en faut cinq pour lancer cette opération. Le but étant de faire découvrir, en plus de nos recettes, nos produits et nos producteurs locaux et vice et versa côté espagnol.

Le volet artistique

Nous souhaitons faire découvrir tous les artistes amateurs et professionnels de nos deux villes. Tous les domaines artistiques sont envisagés tels que la peinture, la sculpture, le crochet, la broderie, la poterie, et toutes les autres activités manuelles.

Dans l'attente d'une situation plus favorable, les populations valladières et valenciennes découvriront les productions artistiques sous format

digital.

Soyons fières de nos œuvres ! Un Picasso se cache dans chacun de nous ! N'hésitez pas à filmer, photographier vos œuvres et à nous les faire parvenir.

Les soirées Paella 2020 et 2021 n'ont pu avoir lieu. Nous envisageons d'organiser

une action fin août pendant la Vogue de Vals. Surprise !

Cette fabuleuse aventure de Jumelage n'existe que par la volonté des habitants des deux villes de se voir, de s'accueillir et d'échanger. Ce projet est ainsi soutenu par nos

multiples contributions petites et grandes. Nous recevrons avec plaisir vos productions : photos, vidéo de vos recettes de cuisine et œuvres !

Aussi si l'envie de vous impliquer, de voyager et d'échanger vous anime, contactez-nous !

Association Hiri's



Créée en début d'année 2021, par six jeunes femmes, l'association Hiri's vient en aide aux personnes touchées par l'isolement et la précarité. Son but : Défendre l'hygiène en Haute-Loire. Durant le mois de mai, une collecte a été organisée dans plusieurs supermarchés, afin de récolter des produits d'hygiène et de protections intimes. Il sera également possible de retrouver des points de collecte dans divers endroits du département de manière ponctuelle ou pérenne.

Si vous souhaitez faire un don ou mettre un point de collecte dans votre établissement, vous pouvez contacter l'association à hirisponote@gmail.com. Retrouvez toute l'actualité de l'association sur les réseaux sociaux.

Flash Gym



La saison 2020 - 2021 s'est déroulée depuis début novembre à distance. Tous les cours ont été assurés sur Skype aux horaires habituels des séances. Les membres de l'association ont ainsi pu rester en forme et en contact !

A partir de septembre 2021, une nouvelle saison démarrera.

Des cours de fitness, cardio dance, step, abdo fessiers, fit'box, fit'baguettes... et du pilates viendront rythmer nos séances sous la responsabilité de notre coach Murielle Crespy qui a toujours plein d'idées pour apporter de la nouveauté à son programme.

Vous avez envie de reprendre le sport ou de poursuivre une activité physique à Vals ?

Venez nous rejoindre ! Contact : flashgym43@gmail.com



Watson
AGENCE

L'équipier de votre communication digitale

Community Management
Rédaction Web
Événementiel

Professionnels, vous savez qu'il est primordial d'être visible mais vous manquez de temps. Il est important d'être présent sur les réseaux sociaux, d'actualiser son site, et Watson s'en occupe pour vous !

Community Management Nous vous accompagnons pour créer votre communauté et booster votre présence sur les réseaux sociaux	Rédactionnel sur votre site web et tous supports Nous mettons notre capacité à jongler avec les mots au service de votre communication digitale	Organisation et coordination d'événements Nous vous aidons à organiser un événement important au sein de votre entreprise
---	---	---

20 av. des Champs-Élysées - 43770 CHADRAC
Tél. 04 28 70 43 19 - www.agencewatson.fr

AB2R

Tél. : 04 71 04 97 55 contact@ab2r.fr
Site internet : www.ab2r.fr

INGENIERIE DES INFRASTRUCTURES

Eau potable, Assainissement, Gestion des eaux pluviales
Hydraulique et restauration de la continuité écologique
Aménagements d'espaces publics, Urbanisme opérationnel
Dossiers réglementaires

EGEV

Au cœur des infrastructures d'énergie de la Haute-Loire

475, rue de Chassende
43000 LE PUY-EN-VELAY
Tél. 04 71 09 06 63 / Fax : 04 71 09 54 73

Association « Visite des Malades en Etablissement Hospitalier »

Depuis un an et pour les raisons que nous connaissons tous, les membres de l'association n'ont pas pu faire de visites ou d'animations auprès de nos Aînés. Des gestes d'affection et de tendresse ont toutefois été mis en place : par exemple, une rose à l'occasion de la fête des Mères et des Pères. Nos pensées sont tournées vers nos Aînés et ensemble nous fredonnons pour eux, sur l'air de « Prendre un enfant par la main » d'Yves Duteil, les paroles ci-contre. Les membres attendent avec impatience de pouvoir reprendre leur activité pour continuer d'offrir à nos Aînés, un peu de notre temps, de la chaleur humaine, des sourires et du réconfort.

Prendre un ancien par la main (sur l'air de "prendre un enfant par la main" d'Yves Duteil)

*Prendre un ancien par la main
pour la fin de son chemin
pour lui donner la confiance en son
pas
prendre un ancien par le bras*

*Prendre un ancien par le cœur
lui donner un peu d bonheur.
de la vieillesse soulager les malheurs,
prendre un ancien par le cœur.*

*Prendre un ancien par la main
et lui chanter ses refrains,
qui lui rappellent sa jeunesse et sa vie
être pour lui un ami.*

*Prendre un ancien par l'amour
pour embellir ses vieux jours,
l'aider à supporter le poids des ans
prendre un ancien en l'aimant.*

*Prendre un ancien par la main
et consoler ses chagrins,
lui donner l'amour dont il a besoin,
être pour lui un soutien.*

*Prendre un ancien tel qu'il est,
l'entourer de son respect
en pensant que bientôt viendra le jour
d'être un ancien à son tour...*

Merci Joëlle de Drullat (01160)

Contact : Véronique Cortès 04 71 09 44 97.

Amicale Cycliste de Vals



L'association, qui privilégie l'amitié, la convivialité et le plaisir de pratiquer le vélo, compte une trentaine d'adhérents dont une dizaine de féminines.

Nos sorties se déroulent le samedi à partir de 13h30 et le dimanche à partir de 9h00.

Si les conditions sanitaires le permettent, un séjour au pied du Mont Ventoux aura lieu en septembre.

Contact et renseignements : 07 63 45 96 86

Les vignerons de Vals

Malgré un contexte difficile en 2020, les 19 vignerons de Vals, souvent aidés par leurs enfants, ont tenu leurs objectifs, notamment sur l'entretien de la vigne et de son environnement.

Les 250 nouveaux pieds de chardonnay poussent et se portent bien. Aucune maladie présente cette année grâce aux soins soutenus, sans pesticide bien évidemment. Le travail d'élagage devrait apporter la lumière indispensable à la croissance du fruit et nécessaire au bon goût du raisin.



N'hésitez pas à nous rejoindre pour nous aider physiquement ou simplement être membre sympathisant en nous apportant un soutien moral, tout en partageant de nombreux moments conviviaux au cœur de ce magnifique patrimoine des Chibottes.

La cotisation est de 10 €.

Contact : 06 95 38 77 05 (Stéphane Gauvain)
ou sur vigneronsdevals@gmail.com

Les Gapians

L'association, valladière « Les Gapians » comprend deux groupes. Le premier, historique, est l'Isle de la Viguerie, le second s'intitule « Les Gapians chantent »

L'Isle de la Viguerie participe chaque année aux fêtes du Roi de l'Oiseau. Pour l'édition 2020, une collaboration, tant humaine que matérielle, nous a permis de vivre pleinement cette édition, particulière en raison de la situation sanitaire.

L'entraide entre les différents acteurs de ces fêtes, nous a permis de vivre et manger ensemble, chose nouvelle pour nous.

Les Gapians : est un groupe composé de 25 personnes. Cette section se retrouve deux fois par semaine pour pratiquer le chant en solo ou en groupe.

En 2019, un spectacle avait clôturé la saison et nous attendons avec impatience la reprise des cours afin de redémarrer de plus bel cette magnifique aventure. Tous les Valladiers et les Valladières sont les bienvenus sur notre camp.



N'hésitez pas à consulter la page FACEBOOK "La Viguerie".

Les Chibottes



Cette année 2020 restera dans nos mémoires en raison de la pandémie stoppant notre vie culturelle par l'annulation d'animations et de nombreuses rencontres.

Malgré tout, le groupe folklorique « Les Chibottes » veut aller de l'avant et attend avec impatience la levée des restrictions qui permettra la reprise des répétitions.

Les membres se réjouissent de pouvoir à nouveau assurer les animations qui lui seront confiées, que ce soit pour les fêtes votives, les événements en EHPAD, les apéritifs de mariages ou les animations en campings.

Contact : www.leschibottesvals.canalblog.fr

Tennis club de Vals

Christophe Pellin, moniteur depuis 1993, a été recruté par le Président du Comité de Haute-Loire Alain Bonnefoy (aujourd'hui décédé) et Christiane Giry, fondatrice du Tennis Club de Vals en 1981. Le Tennis Club a succédé à « une école de tennis », entraînée par Gilbert Breyse (aujourd'hui décédé).

En 28 ans, 6 enseignants ont été formés. Le Club est au 1^{er} rang départemental du classement masculins et compte aujourd'hui 8 seconde série. Son équipe première évolue au plus haut niveau régional. Chez les féminines, Vanessa Brochier est double championne de France en sport adapté. Le club compte à ce jour environ 150 licenciés (63 jeunes et 87 adultes), encadrés par deux moniteurs, Christophe Pellin et son fils Antoine.

Les missions du Tennis Club :

- Enseignement mini tennis aux 4 à 6 ans
- Initiation des 6 à 18 ans et adultes
- Découverte en milieu scolaire et dans les quartiers solidaires (Val Vert)



Enseignement en sport adapté

- Organisation de tournois départementaux, régionaux et nationaux, jeunes et adultes
- Participation au téléthon, depuis 28 ans.

Les Présidents depuis 1981 :

Christiane Giry, Véronique Tissot, Denis Pignol, Laurent Jibert et à ce jour David Rodriguez.

Contact : [Christophe Pellin au 06.10.80.25.66](tel:0610802566)
[Le Président 06.87.68.35.60](tel:0687683560)

Comité des fêtes de Vals près le Puy

Depuis la démission de Régis Bouquet, président du comité des Fêtes depuis 2004, les membres se sont réunis pour décider, ensemble, de l'avenir de l'association. Après concertation, ils ont opté pour une association sous forme collégiale (pas de dirigeants et les membres sont tous à égalité).

5 référents ont toutefois été désignés pour se répartir les différentes tâches administratives : Joëlle Chapuis, Roselyne Souchon, Charly Cellier, Armand Da Rocha et Jean Liotard. Dès que les conditions sanitaires le permettront, l'association reprendra son fonctionnement pour l'organisation de ses différentes manifestations.

Les personnes intéressées pour rejoindre l'équipe seront les bienvenues.



Un grand merci à Régis Bouquet pour son dévouement et son investissement au sein du Comité des Fêtes durant toutes ses années !

L'US Vals

Le Club poursuit son évolution. L'US VALS, club familial de football, existe depuis 1945.

Il comporte, depuis trois ans, trois équipes seniors.

La crise sanitaire nous a contraints à changer nos habitudes mais le club reste concentré sur ses objectifs : prendre du plaisir ensemble dans la pratique de ce beau sport et maintenir le développement de notre école de foot.

Les championnats de District arrêtés (saison blanche), nous aurons ainsi notre équipe première qui évoluera en District 1, notre équipe réserve évoluera elle en district 3 et notre équipe 3 jouera en district 5.

Nous travaillons pour avoir 2 coachs par équipe afin de pouvoir figurer au mieux dans nos différents championnats et nous souhaitons garder notre politique sportive qui est de prendre plaisir à jouer ensemble avec une philosophie de jeu agréable donnant ainsi du spectacle à nos supporters.

C'est par ce biais que nous redonnerons envie aux gens de revenir au stade

jouer et nous supporter.

L'école de foot, pour nos bambins de 6 ans à 13 ans, continue de se développer avec de très bons retours de la part des enfants et parents.

Nous avons recruté un éducateur diplômé, M. BLONDEAU Geoffrey, pour nous aider à franchir un cap au niveau de la formation de nos jeunes footballeurs. Malgré les nombreuses restrictions, l'enthousiasme est là et nos jeunes ont pu pratiquer au maximum le sport qu'ils aiment tant !

L'équipe de bénévoles encadrants l'école de foot reste la même.

Nous recherchons des parents ou personnes motivées qui seraient intéressés pour nous aider à entraîner les enfants.

Il n'est pas trop tard pour venir s'inscrire.

Le club cherche des bénévoles et arbitres.

Le club remercie l'ensemble des acteurs qui permettent la réussite du Club :

- **les sponsors et bénévoles** pour leur implication et leur disponibilité permanente ainsi que leur

attachement au club,

- **L'équipe municipale de Vals** qui prolonge les actions mises en place l'an dernier (entretien du stade, mise à disposition d'équipement municipal)



Infos pratiques

Contact Seniors : LEDDA Vincent
au 06.70.46.66.06

Responsable Juniors : BLONDEAU
Geoffrey au 06.48.79.94.04

Président : CHENEVOTOT Julien
au 06.50.39.39.59

Vous pouvez également nous rencontrer (une fois la période COVID terminée) lors des entraînements sur le stade Bernard FAURE les mercredis dès 13h30 pour les enfants et les vendredis de 19h00 à 21h00 pour les adultes.



Contacts des associations Valladières

• Amicale cycliste de Vals	chrismartel43@gmail.com	07 63 45 96 86
• Tennis-club de Vals	tcvals43@hotmail.fr	
• Club Arts Martiaux le Puy	artsmartiauxlepuy@gmail.com	04 71 02 50 45
• Flash Gym	cecifeur@aol.com ou anne-marie.leyton@wanadoo.fr	
• N'Swing	nswing@netcourrier.com Facebook : N'swing	
• Pétanque amicale de Vals	petanquevals@gmail.com	
• Vals en Forme	paul.bargeon@neuf.fr ou valsenforme@gmail.com	
• US Vals	Seniors : 06 70 46 66 06 - Juniors : 06 48 79 94 04 Président : 06 50 39 39 59	
• Anciens de l'US VALS	04 71 05 77 77	
• Velay Yoga	infos sur le site internet association-velay-yoga.blogspot.com	
• Académie de billard	acabil@free.fr	04 71 02 07 16
• APE La Fontaine	apelafontaine43750@gmail.com ape.lafontaine.vals@gmail.com	
• Les Chibottes Groupe folklorique	leschibottesvals@gmail.com	
• Arc-en-ciel	f.fouchere@gmail.com	06 28 23 55 81
• Club Numismatique	roguespaul@ozone.net	
• Club Pyramide		
• Les Dykes	michelandiere@aliceadsl.fr	04 71 09 14 87
• Comité de jumelage	comitejumelage.vals@gmail.com	06 51 50 01 65
• Comité des fêtes		
• Comité local FNACA	rogerpierre.romeas@gmail.com	04 71 05 99 50
• Le Confiseur Apothicaire	leconfiseurapothicaire@sfr.fr	04 71 02 03 ou 06 88 79 52 14
• Eco jacqu'air		
• Collectif Capucins	georges.gallo43@gmail.com	
• Les Galopins	alshvalspreslepuy@villeauvergne.org	04 71 09 67 66
• Les Gapians	jacquesmialon@wanadoo.fr laviguerie.lesgapians@gmail.com	06 78 99 45 07
• Le jardin des Sokokis	mnoellefargier@gmail.com	
• Les Pious	lespious.multi-accueil@valspreslepuy.fr	04 71 06 05 36
• Happy Hot jazz Quintet		06 76 38 84 43
• Union local des Anciens Combattants	christianallegre2005@yahoo.fr	06 64 27 44 10
• Vals informatique	raymondmaguy22@gmail.com	
• Les Vignerons de Vals	vigneronsdevals@gmail.com stephanegauvain1@gmail.com jlbi@wanadoo.fr facebook @vigneronsdevals	06 95 38 77 05
• Vals Avenir	valsavenir@gmail.com	
• Association VMEH		04 71 09 44 97
• Hiri's	hirisponote@gmail.com	
• Centre Danse	associationcentredanse@hotmail.fr	
• Stella Montorier (Danse)	stellouve1444@gmail.com	07 69 87 23 42
• RandoVals	assorandovals@gmail.com	

La Médiathèque Municipale

La médiathèque de Vals-près-le Puy vous ouvre ses portes :

- le lundi de 14H à 16H
- le mercredi de 13H30 à 16H30
- le samedi de 13H30 à 16H.

Elle accueille également une fois par mois l'école maternelle « La Fontaine », de la Petite à la Grande Section, pour des séances de lecture offerte par Marie-Madeleine.

Cette structure compte actuellement 142 adhérents, mais vous pouvez venir la découvrir et consulter gratuitement sur place les ouvrages sans adhésion préalable.



différents ouvrages disponibles ou de réserver en ligne directement de chez vous.

Pour cause d'inventaire, la médiathèque sera fermée du 6 au 11 septembre prochain

Cet espace culturel contient 14 000 livres et 3 400 CD avec un fond alimenté tous les 6 mois par la BDP (Bibliothèque Départementale de Prêt) et par l'achat de nouveautés tous les 2 mois.

Un club d'écoute musicale « inter-médiathèques » entre les communes de Vals-près-le Puy et Brives-Charensac est ouvert à tous les amateurs de musique.

Une réunion (avec parfois un thème proposé) pour partager des coups de cœur (chanteur, CD, musique...) a lieu une fois par mois et en période de COVID, les sélections sont proposées en virtuel. Pour en savoir plus, vous pouvez contacter M. Feur au 04-71-05-91-28.

Catalogue en ligne : Les bénévoles vous donnent rendez-vous sur bibliotheque-vals-pres-le-puy.fr. Ce catalogue en ligne vous permettra soit de consulter (sans abonnement) les

Pour plus d'informations, contactez la Médiathèque au 04.71.04.21.69.

La commune vous facilite l'accès à l'information ; en vous proposant plusieurs supports :



Le bulletin municipal « L'Echo des Chibottes »

La parution annuelle en juin de « L'Echo des Chibottes » sera l'occasion de faire le bilan de l'année écoulée avec des articles comportant le bilan financier complet, les projets en cours de réalisation et à venir. Seront également évoquées les différentes commissions avec des explications détaillées concernant les travaux de voirie et environnement, les actions des

domaines sanitaires et sociales, petite enfance, commerces, animations et vie associative.

« La Chibottine »

Distribuée en Janvier et Septembre, ce nouveau format vous présentera des articles et des brèves sur l'activité de votre commune.

Le site internet www.valspreslepuy.fr

Découvrez et parcourez le site internet officiel où de nombreuses rubriques vous informent sur la vie de votre commune :



Actualités et vie de la commune, démarches administratives, urbanisme, réglementations, location de salles, annuaire des professionnels de santé, Conseil Municipal, articles de presse, etc.



Nouveauté cette année : le « Guide Pratique de la Haute-Loire »

Pour la première fois, notre commune rejoindra de nombreuses communes du département dans le « Guide Pratique de la Haute-Loire ». Une page est consacrée à Vals dénombrant les caractéristiques de celle-ci (population, superficie, ville jumelée...) Un bref historique et un récapitulatif des activités proposées par la commune. Notre

page est agrémentée de photos.

Ce guide, gratuit, sera disponible en mairie ou à l'office de tourisme du Puy en Velay.

L'application « Illiwap »

Téléchargez l'application sur votre Smartphone et recevez en temps réel les informations diffusées par la commune : info travaux, alertes météo, manifestations et animations, etc. L'application se télécharge en un clic, elle est totalement gratuite et illimitée.



Vous avez des questions et souhaitez rencontrer un membre de l'équipe municipale ?

Les Elus sont à votre écoute, lors de permanences, sur rendez-vous. Contact : 04.71.05.77.77.

Une rencontre inattendue !...

Valladières et Valladiers, peut-être l'avez-vous également vécu, certaines personnes que l'on croise, parfois, laissent une marque, un « quelque chose » qui perdure dans notre mémoire. On ne sait pas tellement pourquoi, mais il suffit d'un croisement de regards, de quelques mots bien placés échangés avec un sourire, et on se dit qu'en ce jour, malgré tout, le monde est plutôt beau dans ses mystères et ses hasards.

Cette sensation, je l'ai éprouvée, il y a peu. Lors d'une belle journée ensoleillée, je montais à vélo de Vals jusqu'à Saint-Christophe, par cette route sinueuse utilisée il y a quelques années pour une course automobile et qui longe notre fameux Dolaizon. Une crampe a alors eu raison de mon incroyable performance sportive (je ne remonterai finalement plus jamais à vélo par cette route) et j'ai été forcé de m'arrêter quelques minutes. Alors que je récupérais de mes efforts en me massant le mollet et en râlant contre ma piètre résistance physique, une voix m'interpellant derrière moi me fit sursauter. Trois personnes se tenaient là, deux femmes et un homme, dans des accoutrements très particuliers, presque d'un autre temps. Ils me regardaient en souriant. Alors qu'habituellement ce genre d'allure m'aurait surpris ou aurait tout du moins entraîné des pensées critiques à leur égard – « Mais qu'est-ce que c'est que ces illuminés ? » -, étrangement j'ai immédiatement ressenti de la sympathie pour eux. Ils dégageaient, à travers leurs sourires et leurs regards, un certain apaisement, une sorte de charisme qui a provoqué chez moi un sentiment immédiat de confiance.

Je ne sais plus comment l'une des deux femmes m'a abordé. C'était peut-être un « bonjour l'ami », un « salut à toi » ou un « excuse-moi de te déranger ». Impossible de m'en souvenir. Ce dont je me souviens en revanche, c'est que l'expression était familière, amicale même, sans paraître déplacée.

Je leur ai demandé en quoi je pouvais les aider. Mon mollet ne me faisait plus souffrir. L'homme a voulu savoir si j'étais du coin. Je lui ai répondu que ça avait été le cas pendant 20 ans. L'autre femme a alors pris la parole. Elle avait une certaine douceur dans sa voix et en même temps un enthousiasme enfantin, innocent. Elle m'a expliqué qu'ils venaient de très loin et qu'ils avaient été « missionnés » par leur « peuple » (le mot m'a d'ailleurs surpris) de jeter un œil sur le site du Grand-Tombeau, puis elle m'a demandé si ce site était loin d'ici, avant de se mettre à rire avec ses deux comparses, comme s'ils connaissaient déjà la réponse.

« Le Grand Tombeau ». Voilà un terme que je n'avais pas entendu depuis longtemps, une traduction donnée par un érudit pour désigner le Crouzas, situé juste à côté de l'endroit où nous nous trouvions, site que j'ai toujours considéré magique et que mon grand-père, puis ma mère, m'avaient



fait découvrir et redécouvrir depuis mon plus jeune âge.

« Vous y êtes presque, c'est un peu plus bas », leur ai-je dit. « Vous verrez un signallement qui indique le site des Chibottes, ce sera là. »

Après m'avoir remercié de ma réponse, ces trois étranges individus ont tourné les talons et se sont éloignés, d'un pas un peu hésitant, comme s'ils savaient que je m'apprêtais à interrompre leur départ.

« Et c'est quoi, cette mission dont vous parliez ? » ai-je demandé.

Ils se sont alors retournés dans ma direction, toujours aussi souriants. La femme qui m'avait abordé en premier s'est légèrement approchée de moi.

« Nous assurer que le Grand Tombeau sera bel et bien notre prochain lieu de vie et d'épanouissement. Ou peut-être nous fallait-il simplement vous rencontrer, afin que vous puissiez annoncer notre arrivée autour de vous.

- Votre arrivée ? ai-je répondu.

- Nous nous reverrons. A la date que vous appelez le 27 et 28 août. Et nos deux peuples feront plus ample connaissance. »

Puis ils m'ont salué et ont repris leur route, en me précisant qu'ils avaient hâte de rencontrer les « gens d'ici ». Je ne les ai pas revus depuis.

Ce qui est sûr c'est que ces trois mystérieuses personnes, ces trois drôles de zigs, ont suscité chez moi une forte curiosité et plein d'interrogations :

Qui sont-ils ?

Le site des Chibottes comme « prochain lieu de vie et d'épanouissement » ?

Et comment connaissaient-ils l'existence du Grand Tombeau, eux qui disaient venir de très loin ?

Il va falloir sûrement attendre le 27 août, date qui tombe (par hasard ?) en même temps que la vogue de Vals, pour avoir des réponses.

Pierre-Hugo Proriot

Défense incendie Belle Plaine

Coût de l'opération* : 19 200 € TTC
 En lien avec Espaly, Le Puy-en Velay


Diagnostic falaise Sermone

Coût de l'opération* : 11 160 € TTC


Déplacements doux

En lien avec l'Agglomération


Rénovation de l'Hôtel de Ville

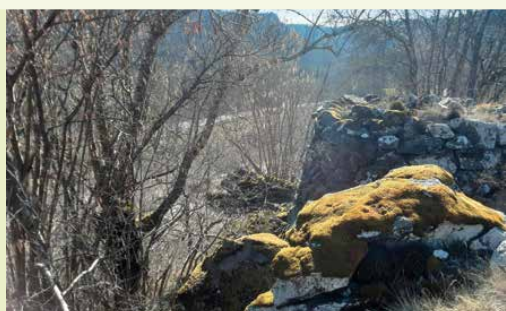
Coût de l'opération* : 240 000 € TTC


Adressage

Coût de l'opération* :
 20 000 € TTC

St Christophe

Eycenac

Mise en valeur de la haute vallée


* Coût de l'opération = coût des travaux + études



« La commune investit et se consacre à ses actions en faveur de son développement : social, infrastructures, équipements, services et partage. L'équipe municipale se mobilise pour répondre aux besoins des Valladières et Valladiers. »

FICHE PROJET N°1

La Requalification du quartier du Val Fleuri

Le mot du Maire

« Le quartier du Val Fleuri est entièrement aménagé. Les réseaux seront enfouis et remis aux normes. La voirie sera adaptée à un usage actuel : large trottoir, piste cyclable, chaussée adaptée et places de stationnement. »



- Aménagement pour recevoir les rives du Dolaizon,
- Travaux paysagers le long de la voirie et notamment au droit de la passerelle d'accès au stade,
- Reprise du réseau assainissement (Réalisée par la Communauté d'Agglomération),
- Travaux sur réseau « eaux pluviales »,
- Reprise du réseau « eau potable » (Réalise par la Communauté d'Agglomération),
- Enfouissement réseaux secs (Electricité, Telecom),
- Changement des lampadaires,
- Travaux sur le pont limitrophe avec la commune du Puy-en-Velay,
- Elargissement de la passerelle d'accès aux terrains de sport,
- Reprise du réseau Gaz (Réalise par GRdF).

Chiffrage et Financement de l'opération :

Montant de l'opération : 400 000 € TTC.

Financement : Une subvention de l'Etat est attendue pour un montant de 44 000 €.

Planning :

L'opération débutera en mai pour s'achever fin d'année 2021.

Contexte :

Par délibération du 16 Novembre 2017, la commune de Vals-Près-le Puy a repris dans le domaine public la voirie de la Rue du Val Fleuri. Celle-ci se situe à la fois sur la commune de Vals-près-le-Puy et celle du Puy-en-Velay.

Cette reprise dans le domaine public fait suite à un engagement ancien de la commune et correspond à une forte attente des riverains.

Malgré qu'elle soit une impasse, elle joue un rôle important dans la desserte du quartier (accès boulodrome du Puy, accès au stade, Maison du Téléthon).

De plus, cette voirie servira peut-être de support à l'opération des Rives du Dolaizon en cours d'étude par la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay.

Enfin, le raccordement aux égouts des habitations devenait une nécessité pour éviter les rejets pollués au milieu naturel.

Malgré le contexte contraint du COVID, plusieurs réunions avec les habitants du quartier ont pu avoir lieu.

Ce dossier mené en collaboration avec la Communauté d'Agglomération et la ville du Puy-en-Velay (qui va refaire aussi son tronçon de voirie) permettra une mise en valeur importante du quartier.

Description des travaux :

Le programme des travaux est le suivant :

- Recalibrage de la voirie et reprise des trottoirs,



FICHE PROJET N°2

Rénovation de l'Hôtel de ville

Le mot du Maire

« L'Hôtel de Ville, très emblématique et pour partie classé (escalier, portes) a besoin que l'on « s'occupe de lui ». Présentant de nombreuses infiltrations, le toit nécessite une réfection ; certaines menuiseries doivent être changées et le monte-charge remplacé par un ascenseur. Grâce à la maîtrise d'œuvre de l'Agence de la Cité (Benoît COILLLOT), au financement de la Région dans le cadre du plan de relance, l'esthétique, le confort par l'isolation et l'accessibilité seront améliorés. »

Contexte :

Le bâtiment de l'Hôtel de Ville a connu une rénovation très importante en 1974/1975 qui lui donne son aspect actuel.

Ces dernières années, les municipalités successives ont réalisé des travaux d'aménagement (Salle du Conseil Municipal en 2014, 1er étage en 2018) sans s'attaquer au problème de fond du bâti à savoir son isolation thermique médiocre et sa couverture tuile vieillissante.

De plus, le monte-charge existant ne donne pas satisfaction : pannes récurrentes et lenteur excessive.



La commune a profité du plan de relance de la Région Auvergne Rhône Alpes pour engager un programme de rénovation ambitieux qui se déroulera en plusieurs tranches et sur plusieurs années, sachant que les finances communales ne peuvent supporter la totalité de l'investissement.

Description des travaux :

Le programme des travaux est le suivant :

- Tranche 1 :

- Réfection complète de la couverture tuile,
- Changement de toutes les menuiseries extérieures,
- Remplacement du monte-charge par un véritable ascenseur,
- Isolation des combles.

- Tranche 2 : Non encore programmé

- Isolation extérieure.

Chiffrage et Financement de l'opération :

Tranche 1 :

Montant de l'opération : 240 000 € TTC.

Financement : Une subvention de la Région Auvergne Rhône Alpes est attendue pour un montant de 100 000 €.

Planning :

Pour la tranche 1, l'opération débutera fin juin pour s'achever fin d'année 2021.

FICHE PROJET N°3

Rénovation du complexe tennistique

Le mot du Maire

« Vals-Près-le Puy a bénéficié de l'un des premiers courts de tennis couverts de la Haute-Loire. Celui-ci a largement contribué au développement de ce sport sur le val du Dolaizon et bien au-delà. La structure, datant du milieu des années 80, a relativement bien franchi les décennies, mais doit être restaurée. Grâce à la participation de la Région Auvergne Rhône Alpes et de la Fédération de Tennis, et sous la maîtrise d'œuvre d'Ancrage Architecture (Laurent JOUVE), cet équipement sportif pourra continuer à rayonner sur la commune et sur l'agglomération. »

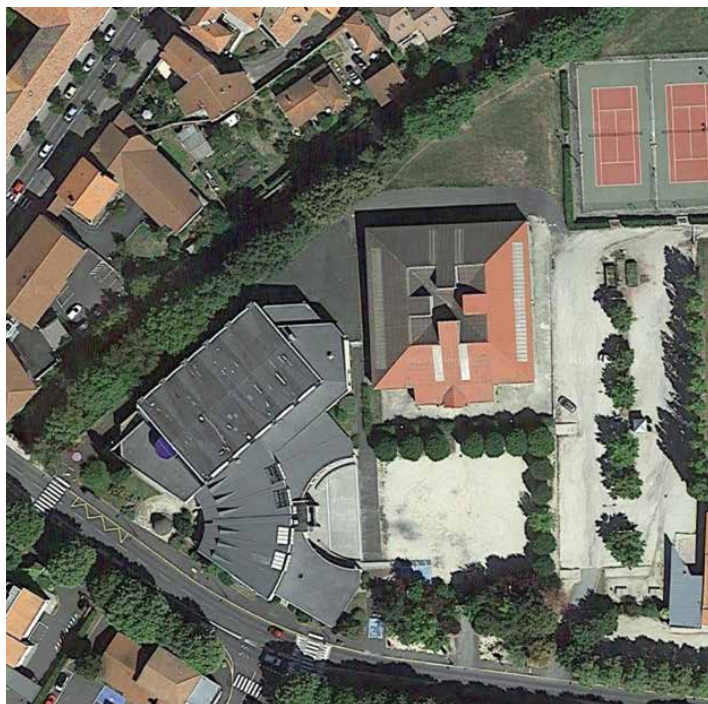
Contexte et description des travaux :

Ce bâtiment avec sa couverture en amiante ciment, s'est peu à peu dégradé depuis sa construction. Plusieurs opérations de travaux se sont succédées sur le complexe tennistique (rénovation des courts extérieurs, aménagement de la mezzanine du club house), dont la peinture d'une partie de la toiture pour un montant de 28 000 € TTC.

Le tennis club compte 150 licenciés qui viennent non seulement de Vals mais de l'ensemble de l'Agglomération.

Le bâtiment est également utilisé par les écoles St Louis, La Fontaine et l'I.S.V.T. Il a donc un rôle important au niveau de l'agglomération.

En 2018, la Fédération de Tennis présente un projet de rénovation pour un montant de 565 400 € TTC qui préconise la rénovation totale du bâtiment ainsi que celle des courts extérieurs. Mais l'ancienne municipalité juge le coût trop élevé.



Le dossier du tennis connaît alors plusieurs phases de chiffrage et de dépôt de subvention :

- Phase 1 (décembre 2018), premier chiffrage et 1ère demande de subvention,
- Phase 2 (octobre 2019), réajustement de l'enveloppe des travaux suite diagnostic technique plus poussé et 2ème demande de subvention.

Le programme des travaux ne prévoit toujours pas la rénovation totale de l'édifice.

Les travaux comprenaient Phase 1 + Phase 2 :

- La réfection totale de la couverture en panneaux « sandwichs » après désamiantage,
- La réfection des sols sportifs des deux courts intérieurs,
- La reprise partielle des façades,
- La rénovation de l'éclairage des courts à minima.

Voir tableau ci-dessous

L'opération bénéficie alors d'un taux de subventionnement exceptionnel de 80% mais les travaux restent partiels et peu cohérents techniquement, notamment en ce qui concerne les façades et les courts extérieurs qui risquent de perdre leur homologation pour les compétitions.

En 2020, l'équipe actuelle choisit de reprendre le dossier en menant une rénovation totale du bâtiment et des courts extérieurs :

- Travaux des tranches 1 et 2
- Remplacement des menuiseries extérieures et des portails
- Rénovation de l'éclairage des courts avec un appareillage LED
- Rénovation complète du bardage bois et translucide
- Rénovation des courts extérieurs

La construction d'un club house sera étudiée.

Pour ce nouveau programme de travaux, la Région Auvergne Rhône Alpes augmente sa subvention de 40 000€.

Chiffrage et Financement de l'opération :

Nous obtenons un chiffre qui est sensiblement similaire à l'étude de la Fédération en 2018, soit 565 400 € TTC.

L'opération devrait être subventionnée à hauteur de 74% du montant hors taxes, laissant un coût pour la commune de 125 100 € HT.

	Montant (CTTC)
Maître d'œuvre	45 474,51
CSPS	2 393,40
Diagnostic Amiante	600,00
Mesure de 2nde restitution	600,00
LOT N°1 : Désamiantage	79 685,82
LOT N°2 : Couverture	161 706,59
LOT N°3 : Sols Sportifs	20 606,40
LOT N°4 : Electricité	27 211,20
LOT N°5 : Bardage	170 665,03
LOT N°6 : Menuiseries extérieures	18 804,00
LOT N°7 : Réfection des courts	40 000,00
TOTAL TRAVAUX	518 679,04
TOTAL OPERATION	567 746,95

Planning :

Les travaux devraient débuter en avril 2022 pour une fin en septembre.

Descriptif Prestation	Montant HT Phase 1	Montant HT Phase 2	Montant HT Phases 1&2	Montant TTC Phases 1&2
Maître d'œuvre	21 475,61	5 384,88	26 860,49	32 232,59
CSPS	1 130,30	283,41	1 413,71	1 696,45
Diagnostic amiante et mesures	1 000,00	0,00	1 000,00	1 200,00
Travaux (désamiantage / couverture / sols sportifs / électricité)	226 059,06	0,00	226 059,06	271 270,87
Travaux bardage	0,00	56 682,90	56 682,90	68 019,48
COUT TOTAL OPERATION HT	249 664,97	62 351,19	312 016,16	374 419,39

FICHE PROJET N°4

Défense incendie Belle Plaine

Le mot du Maire

« Grâce à la bonne collaboration des communes d'Espaly-Saint-Marcel, du Puy-en-Velay, de la DEA, du SDIS et de l'entreprise FONTANILLE, une solution convenant à toutes ces parties a été trouvée et à moindre coût. Laissé en suspens pendant quelques temps, depuis près d'un an, les aménagements sont en cours de réalisation. »

Contexte et description des travaux :

Le 26 juillet 2019, un impact de foudre provoque un incendie et détruit presque entièrement une maison dans le quartier de Belle Plaine.



Photo Progrès /Thibault AUCLERC1 /2

Lors de leur intervention, les pompiers ont été rapidement confrontés à un problème majeur : l'absence de ressource en eau, sur ce secteur, situé sur les communes d'Espaly St Marcel, du Puy-en-Velay et de Vals-près-Le-Puy.

Ils puisent alors dans la réserve d'eau de la SCOP Fontanille mais ne peuvent venir que tardivement à bout de l'incendie.

Description des travaux :

Courant 2020, plusieurs réunions entre les communes concernées, la SCOP Fontanille, le SDIS 43 et la Direction de l'Eau et de l'Assainissement (DEA) permettent de trouver une solution technique mutualisée : l'installation d'une colonne sèche alimentée par la réserve de 150 m³ des établissements Fontanille.

Chiffrage et Financement de l'opération :

Les établissements Fontanille prennent en charge une partie des investissements et le reste à charge pour chaque commune s'élève à 19 200 € TTC.

Planning :

Les travaux devraient débuter en juin pour s'achever à l'automne 2021.

FICHE PROJET N°5

Remise en état suite inondations du 12/06/2020

Le mot du Maire

« Notre commune ne date pas d'hier, et les aléas du temps (météorologiquement et temporellement parlant) doivent être pris en compte. Les inondations du 12 juin 2020 nécessitent la remise en état de plusieurs tronçons de chaussée et par le concours de l'État et du Département, la réfection de la route de Pranlary, du chemin d'Eycenac, du Ponceau Nazareth (stade du Père Fayard) sont programmés et actés ».

Contexte et description des travaux :

Les inondations du 12/06/2020 ont fortement impacté la commune de Vals.

Un arrêté ministériel du 06/07/2020 a déclaré la commune en reconnaissance « état de catastrophe naturelle ».

Les dégâts sont très importants tant pour les habitants que pour la collectivité. Ils entraîneront des lourds travaux de remise en état sur 8 sites identifiés :

LOCALISATION
Voie communale Chemin d'Eycenac : au droit du N°12
Avenue de l'Europe : Dégâts sur busage
Voie communale Chemin d'Eycenac
Avenue Jeanne d'Arc : Pont sur le Riou
Passerelle Rue du Val Fleuri
Chemin de Bonnassou : Dégâts au droit du Pont
Voie communale : Chemin de Pranlary
Pont chemin de Nazareth

Chiffrage et Financement de l'opération :

Les travaux de réparation ont été chiffrés à 510 000 € HT et seront réalisés par des entreprises et par les agents municipaux. Le coût de l'opération est estimé à 645 096,00 € TTC.

Certains sites ont déjà fait l'objet de réparations provisoires. Ce montant impacte durement la section investissement de la commune et empêche la réalisation d'autres opérations souhaitées par les élus.

Le Département de la Haute-Loire a accordé une subvention de 25 % du montant hors taxe soit 127 500 €.

La commune attend la réponse de l'Etat sur le montant de sa subvention qui devrait s'établir aux alentours de 17%, représentant la somme de 87 000 €.

Planning :

Les travaux devraient débuter fin d'année 2021 et se poursuivre sur l'année 2022.



FICHE PROJET N°6

Rénovation du ponceau Nazareth

Contexte et description des travaux :

Ce petit pont en pierre qui enjambe le Riou derrière le stade du Val Vert nécessite des travaux d'entretien importants. D'une part les inondations du 12/06/2020 ont endommagé les pieds de voûte et d'autre part un manque d'entretien depuis plusieurs années implique des travaux d'envergure.

Description des travaux :

Les travaux prévoient notamment le rejointoiement complet de l'ouvrage, le renforcement des pieds de voûte et des reprises de maçonnerie.

Chiffrage et Financement de l'opération :

Le montant de l'opération est estimé à 16 000 € TTC.

La Région Auvergne Rhône Alpes devrait subventionner les travaux à hauteur de 6 517 €.

Planning des travaux :

Les travaux devraient débuter en juin 2021 et s'achever à l'automne.



FICHE PROJET N°7

Projet Urbain Partenarial – Secteur St Benoit Sud

La zone concernée par ce projet urbain correspond à une surface d'environ 8 hectares et se situe proche du cimetière, entre la route de Pranlary et la rivière le Riou (en surplomb de la zone de Chirel).

Il était prévu sur cette zone, un lotissement et des maisons individuelles.

Contexte et description des travaux :

Définition d'un PUP :

Le Projet Urbain Partenarial permet aux communes, dans le périmètre d'une grande opération d'urbanisme, d'assurer le préfinancement d'équipements publics par des personnes privées via la conclusion d'une convention. L'initiative de cette convention appartient à la collectivité ou aux porteurs de projet. Celui-ci nécessite la réalisation d'équipements publics difficiles à financer par la seule taxe d'aménagement (TA). Les équipements publics financés par les constructeurs

sont ceux qui, non seulement sont rendus nécessaires par les opérations de construction ou d'aménagement initiées par ces derniers, mais répondent aussi aux besoins des futurs habitants ou usagers du projet.

Historique du PUP St Benoit Sud :

A partir de 2015-2016 plusieurs propriétaires privés ont la volonté de monter un projet pour pouvoir lotir leurs terrains. Compte tenu de l'importance des travaux à entreprendre, ils ont fait appel à la commune pour monter ensemble un PUP.

La commune, s'est d'abord lancée seule dans les études avec le cabinet AB2R, engendrant les premières dépenses communales.

Mais la complexité du projet (nombreux propriétaires, surface du projet, équipements nécessaires, ...) a décidé l'ancienne municipalité à confier intégralement à la Société Publique Locale du Velay (SPL du Velay) la concession d'aménagement, la réalisation du lotissement. Cette opération intégrait également la mise en œuvre du PUP et la voirie nécessaire. Pour information, la SPL du Velay est une société d'ingénierie qui apporte une assistance à maîtrise d'ouvrage sur les projets. Son principal actionnaire est la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay ainsi que plusieurs communes.

Le 17/02/2017 : la commune de Vals adhère à la SPL du Velay.

Le 16/03/2017 : Elle désigne la SPL du Velay comme concessionnaire.

Il est important de préciser que le PUP était engagé avec les propriétaires de St Benoit Sud depuis un an environ.

Le programme des travaux et les tarifs des participations étaient déjà établis avant l'intervention de la SPL.

Problématiques du PUP :

- Trois avenants à la convention de la SPL (délibérés par la commune le 13 décembre 2017 ; 6 juin 2018 et 11 avril 2019) ont fait augmenter le coût du projet ainsi que la participation de la commune qui a pris plus de surface à sa charge. Au stade actuel le montant total du projet est estimé à environ 2 700 000 euros. Soit un coût pour la commune d'environ 1 500 000 euros (après déductions des participations et des différentes recettes).
- Dans ce projet, 1,6 ha sont destinés à l'aménagement d'un lotissement communal à vocation sociale, situé à l'extrémité sud du projet excentré par rapport au bourg. Pour l'instant les bailleurs sociaux, rencontrés par l'équipe municipale, ne sont pas intéressés par ce lotissement au vu de sa situation et de la difficulté à construire (pente, présence d'une ligne électrique à haute tension, ...). Le lotissement perd donc pour l'instant son caractère social.
- Trois recours judiciaires déposés par des riverains du secteur contre sont encore à l'instruction :
 - L'arrêté préfectoral du 22/07/2019 déclarant d'utilité publique et de Cessibilité concernant la voirie du PUP.
 - L'approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) par délibération du 3/10/2019.
- Le permis d'aménager du lotissement du 7/01/2020.
- L'intégralité de ce grand secteur est soumise à une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) du PLU obligeant l'aménagement total de la zone. Pour rappel, les OAP constituent l'une des pièces du dossier de PLU. Elles exposent la manière dont la collectivité souhaite



mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager des quartiers ou des secteurs de son territoire. Cela ne permet pas de couper le projet en plusieurs « tranches » indépendantes.

- Lors des inondations du 12 Juin 2020 le secteur a été touché par des écoulements d'eau importants en provenance du plateau d'Eycenac et des glissements de terrains, laissant craindre la nécessité d'équipements supplémentaires, donc d'un surcoût du projet.
- Les exonérations de certaines taxes sur ce secteur et l'avenir des impôts locaux laisse entrevoir des recettes assez lointaines et inconnues pour la commune.

Ainsi, le bilan coût avantage du projet semble pour l'instant assez négatif.

Avenir du PUP :

La commune a demandé à la SPL la suspension de la mise en œuvre du projet du PUP et du lotissement dans l'attente des résultats des divers contentieux en cours. Elle ne peut continuer à engager de l'argent sans avoir les réponses judiciaires.

La commune a fait aussi étudié par la SPL l'abandon du projet mais son avancement important engendrerait un coût estimatif compris entre 700 000 à 900 000 euros (constitué du remboursement des différentes rémunérations, participations, des frais de justice, l'achat de certains terrains déjà effectué, la rupture de la convention avec la SPL, ...) À la vue de son coût cette option n'est pas pour l'instant retenue et paraît difficilement envisageable, en tout cas sans l'avis des Valladiers.

En dehors de toutes considérations d'urbanisme et d'écologie, l'équipe municipale étudie d'autres solutions pour rendre ce PUP Saint Benoit moins coûteux pour la commune et donc impactant moins les futurs projets. Pour 2021, une dépense de 122 509 € HT est prévue au budget.



Village de chibottes ?

L'âge des chibottes reste un mystère

Celle qui est enterrée au cœur du site, sous un "tumulus" de plusieurs mètres de roches et de terre, pourrait être un tombeau préhistorique ("l'éveil" du 20.12.2020). Un bâtiment en pierres sèches, découvert sous l'église de Saint Geneys, montre que le savoir-faire s'est perpétré dans la période qui précède le Moyen Âge. Un petit nombre de chibottes a un encadrement de porte en pierre de taille. La date qui est parfois gravée sur le linteau ou sur un jambage n'est pas forcément la date de construction. L'encadrement a pu être rajouté afin de pouvoir fermer la chibotte en posant une porte.

Nombre

Trente chibottes sont représentées sur le cadastre Napoléon de 1807, et 60 sur le plan cadastral de 1849. On ne peut pas en déduire que 30 chibottes ont été construites en moins d'un demi siècle. Elles n'ont jamais été toutes reportées sur le cadastre, y compris dans sa version actuelle. Lors des recherches pour l'écriture de "Chapelles de Haute-Loire", je me suis aperçu que des sanctuaires, dont l'existence était attestée, ne figuraient pas sur les plans cadastraux. En 1807, l'empereur venait d'inventer le cadastre. Les géomètres, formés à la hâte, avaient pour mission de sortir très rapidement des plans. Représenter une chapelle ou une cabane en pierre sèche n'était pas leur priorité.

En 1849, les géomètres se sont sans doute limités aux chibottes en bon état, en négligeant celles qui étaient ruinées ou petites et prises dans un muret. Un nombre important d'entre elles a disparu au 19^{ème} siècle. Délaissées en tant qu'habitations, elles ont été utilisées en carrières de pierres pour la construction des maisons de vigne dont on peut apprécier la forte densité sur le plan du Puy de 1996.

Guillaume Fourier, membre de la société des fouilles d'Alésia, a écrit au début du 20^{ème} siècle :

"...A propos de ces huttes, j'attire l'attention des sociétés historiques du Puy sur celles qui servent actuellement d'abris dans la région et que l'on nomme chibottes. Je citerai seulement le groupe très important du vallon de Vals, aux portes de la ville. Là, sur les rives du Dolaison, existe encore tout un village, aux trois quart ruiné, ayant plus d'un kilomètre de longueur, et constitué uniquement par des chibottes en pierre..." Le village était aux ¾ ruiné. S'il restait une soixantaine de chibottes en bon état, il y avait environ 240 chibottes, en tout, d'où les 200 à 300 en 1880. (60 est le quart de 240).

Les géomètres de 1807 auraient priorisé des habitations ?

Ce n'est pas impossible. Des chibottes étaient habitées en Ardèche au début du vingtième siècle, et une chibotte de la vallée du Dolaison, dans les années

soixante. Des Italiens vivent, de nos jours, dans des huttes en pierre sèche. Les premières chibottes étaient des habitations. Avant que les romains apportent les maisons rectangulaires, bâties avec de la chaux, nos ancêtres habitaient des huttes construites avec les matériaux trouvés sur place.

Myriam Philibert, Archéologue, a écrit en à propos des chibottes, en 1984, *"Pour l'habitat du Moyen Âge, aucune fouille valable n'a été faite en Haute-Loire, mais des emplacements susceptibles de correspondre à des habitats de cette époque ont pu être repérés dans la vallée de la Loire près de Solignac-sur-Loire ou dans les bois de Lirate à Vals"*.

Les chibottes n'ont peut-être pas été habitées de façon permanente mais la possibilité d'un village, existant entre la préhistoire et la Révolution, n'est pas à exclure.

Gérard Challet



Albert Boudon-Lashermes a décrit, en 1923, un site de 200 à 300 habitations Lignes, en 1880, dont cent regroupées dans un village, dans la vallée du Dolaison.

Vals et son passé industriel et social

Vers la première partie du 20^{ème} siècle, les usines et moulins utilisaient l'eau du Dolaison pour leurs activités. Les commerces étaient également très présents sachant que la population de Vals en 1901 était de 1 173 habitants. En voici une liste non exhaustive.

Industries

- Usine électrique Rumillet - Usine dentelles Potus - Usine dentelles Kassab - Moulin Bernard - Usine dentelles Chaize-Boyer - Moulin dit « sans quartier » - Usine dentelles Laurent - Tanneries Brolles - Moulin Faisandier - Ciergerie de Vaubercey - Usine dentelles Pélissier - Blanchisserie du Velay - Usine de pâtes alimentaires Berretoni - Usine Sabarot-Wassner.

Commerces (répertoriés de 1901 à 1903)

• **Aubergistes et cafetiers** : A. Arnaud, - Th. Allègre, - J. Bernard, - A. Bernard, - P. Eyraud, - J. Livernois, - J. Mialon, - G. Souchal.
 • **Bouchers** : B. Allègre, - P. Macardier.

• **Boulangers** : M. Blanc, - E. Gallien, P. Perrier.
 • **Charcutiers** : A. Bleu, - L. Pagès, - A. Mallet.
 • **Épiciers** : E. Mathieu.
 • **Légumes** : F. Laurent.

Zoom sur l'usine électrique Rumillet

La création de l'usine électrique Rumillet a permis l'éclairage de Vals vers 1894 bien avant le Puy qui était ligoté par son contrat avec la compagnie du Gaz.

Joseph Rumillet, qui avait mis son affaire de la Verveine du Velay entre les mains de Victor Pagès en 1891, avait le temps de penser à d'autres activités. C'est alors qu'il eut l'idée d'exploiter et d'équiper la chute du Dolaison.

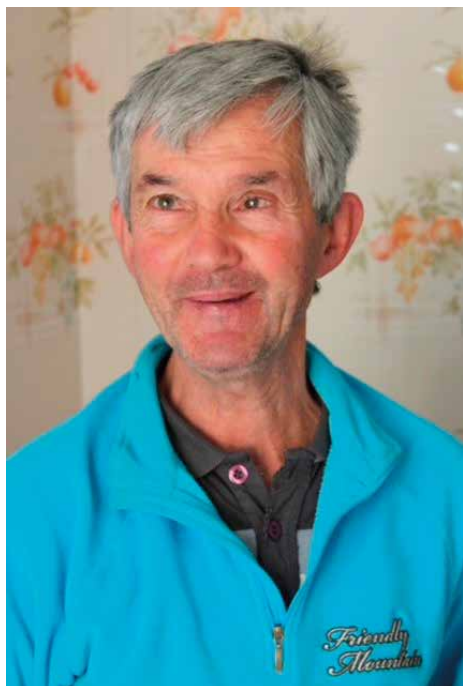
Après avoir acheté le terrain nécessaire, il lui fallut ensuite trouver un technicien capable d'étudier le projet. Il s'adressa à A. Cellerier qui avait conçu l'installation de l'usine Alirol sur la Borne, il avait aussi mis au point le dossier des tramways du Puy en collaboration avec Pierre Farigoule. Il fallait prévoir les conditions réglementaires pour accéder au réservoir supérieur, situé au niveau de la Borie

blanche. Ce réservoir retenait les eaux du ruisseau jusqu'à ce que le débit permette à l'usine de tourner pendant 2 ou 3 heures à plein régime. La hauteur de chute utile était de 25 mètres entre le réservoir supérieur et les turbines. C'était donc une usine calculée pour faire face aux heures de pointe de la consommation. Il existait aussi un barrage formant un réservoir régulateur qui servait aussi de pisciculture dont les bassins circulaires se trouvaient dans le pré rive droite en aval de l'usine. Par la suite un café à la mode « l'Electric » a été tout naturellement inspiré par la présence de l'usine qui se trouvait à proximité. Il serait intéressant d'avoir des informations sur ce café qui à priori faisait office de dancing. Nous ferons part de nos avancées avec un zoom dans le prochain numéro de la « Chibottine ».

De plus nous sommes toujours preneurs d'informations, de photos, de commentaires, de faits divers sur la vie des entreprises et commerces de Vals.

Contact : Mairie au 04.71.05.77.77
 ou par mail à jean-pierre.rioufrait@elusvalspreslepuy.fr

Hommage à Daniel BAY



Nous avons appris avec tristesse le décès de Daniel Bay, survenu le 22/10/2020, à l'âge de 67 ans.

À peu près tous les habitants de Vals, ont rencontré Daniel et en ont gardé un bon souvenir. Toujours de bonne humeur, il avait toujours quelque chose à vous dire, sans lâcher son balai.

L'une de ses tâches principales était l'entretien et la propreté de la voirie communale qu'il exécutait avec assiduité et courage. C'était un travailleur infatigable. La qualité de son travail, reconnue par tous Valladiers, est récompensée par la médaille régionale, départementale et communale, en 2003.

Daniel a été embauché comme manœuvre en 1982. Il était très apprécié de ses collègues de travail qui le qualifiaient sympathiquement du surnom « Petit Daniel ». Il a gravi les échelons de carrière jusqu'au niveau d'adjoint technique de première classe.

Après son départ à la retraite, le premier janvier 2014, nous pouvions régulièrement le rencontrer dans les rues du Puy et de Vals qu'il continuait à arpenter.

Rieur et parfois taquin, Daniel ne manquait jamais de venir saluer ses collègues de la Mairie. Il aimait participer aux sorties du Comité d'Action Sociale et bon nombre de personnes se souviendront de sa jovialité et de ses chansons.



Hommage à Jean PERRE

Jean PERRE, ancien Maire de Vals entre 1995 et 2001, est décédé le dimanche 1 novembre 2020 à l'âge de 89 ans.

Jean PERRE était né à Brives-Charensac le 2 mars 1931. Après avoir suivi des études secondaires au lycée Charles-et-Adrien-Dupuy, et les classes préparatoires au lycée Claude Fauriel à Saint-Etienne, Jean PERRE fut lauréat du concours sur épreuve d'ingénieur subdivisionnaire aux services techniques de la ville du Puy en Velay mais également officier breveté de l'école d'application du génie, spécialisé travaux lourds.

Appelé en Algérie pendant 8 mois en 1956, il sera blessé en Kabylie et sera décoré par la suite, de la Croix de la Valeur militaire et nommé Chevalier de la Légion d'Honneur en 1979.

Engagé en 1957 à la commune du Puy en Velay, il remplacera Adolphe Martin à la direction des services techniques. Il exercera sous six maires jusqu'à sa retraite en 1992.

À la retraite et domicilié à la Sermone, il est élu maire de Vals-près-le-Puy de juin 1995 à mars 2001 succédant à



André Reynaud. Il est à l'origine de la restauration du clocher de l'église St Vozy (fils de charpentier il avait publié un article sur la charpente d'échafaudage et d'étalement dans les cahiers de la Haute-Loire de 1998) et du porche, la construction de la crèche et du centre de loisirs, la réfection de la rue centrale, l'éclairage public du parking du centre culturel et de l'Avenue de Vals (réseaux, pavage, choix des arbres, poiriers du Caucase) et la création du comité de jumelage. Passionné d'héraldique, il est à l'origine du blason de la ville de Vals-près-Le-Puy.

Il fut en charge également du district en tant que vice-président et président du syndicat des eaux et de la société horticole.

Jean PERRE laissera le souvenir d'une personnalité attentive au bien être de chacun.

Toutes nos pensées pour son épouse, ses fils et ses petits-enfants.



Réunions publiques

La crise sanitaire qui impacte le pays depuis plusieurs mois, ne nous a pas permis de proposer des réunions publiques dans les conditions souhaitées.

Néanmoins et dans le respect des règles sanitaires, nous avons pu rencontrer un certain nombre d'entre vous, nous permettant ainsi de faire avancer nos projets pour la commune :

Dossier des professionnels de santé :

Depuis le lancement de notre campagne électorale et de notre prise de fonction, la perte de trois médecins sur notre commune est au cœur de nos préoccupations.

Une rencontre entre élus et professionnels de santé s'est tenue en mairie le 23/02/2021, nous permettant d'étudier les possibilités de construction d'une maison médicale, réunissant médecins et autres professionnels de santé.

Si un médecin souhaite s'installer au plus vite dans notre commune, nous pouvons lui proposer d'ores et déjà un local au sein de l'Hôtel de Ville.

Dossier réaménagement de voirie :

Le 11 janvier et le 20 avril dernier, les

riverains de la rue du Val Fleuri ont pu participer à des réunions publiques relatives à l'aménagement futur de la voirie.

Dossier Espace de Vie Sociale :

Deux réunions ont permis de réunir les acteurs de la vie sociale, les représentants d'associations et les bénévoles pour permettre à notre commune d'avancer sur le projet de création d'un futur Espace de Vie Sociale (EVS).

Temps d'échange Elus/Agriculteurs :

Un échange constructif et apprécié a été proposé aux agriculteurs implantés sur notre commune qui participent à la préservation de nos paysages.

Nos commerces Valladiers :

L'équipe municipale souhaitant valoriser le commerce local a mené plusieurs réunions avec les différents acteurs concernés : les membres du bureau de l'association des commerçants de l'espace Chirel, le responsable du syndic de la galerie marchande Sudeco et son nouveau directeur, les représentants du groupe Mercialis, propriétaire des locaux et du

parking de Géant Casino (réunion en visio conférence), le nouveau directeur de Géant Casino de Vals.

Ces discussions se veulent constructives pour l'amélioration de notre zone (déplacements doux, amélioration de la circulation autour du rond-point d'Aielo de Malferit, signalétique, etc.). L'équipe municipale travaille en étroite collaboration avec les représentants de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay.

Animations et vie associative :

Votre équipe municipale prépare dès à présent la reprise des festivités sur la commune et notamment sur l'évènement de la fin de l'été : la vogue les 27 et 28 Août 2021. Différentes rencontres mêlant les organisateurs (collectif Yggdrasil) et les partenaires (associations) ont été organisées pour mener à bien ce projet.

Si les conditions le permettent, nous aurons l'immense plaisir de vous présenter d'ici quelques mois, ce temps fort, qui se veut innovant et pleins de surprises !

Formation des élus municipaux

L'Association des Maires et des Présidents d'intercommunalité de Haute-Loire a organisé le 4 mars dernier, une formation « Rôles, droits et devoirs » à destination des élus municipaux.

Animée par Christophe Robert, enseignant en droit et élu local, cette dernière s'est déroulée au Centre Culturel André Reynaud à Vals-près-Le-Puy.

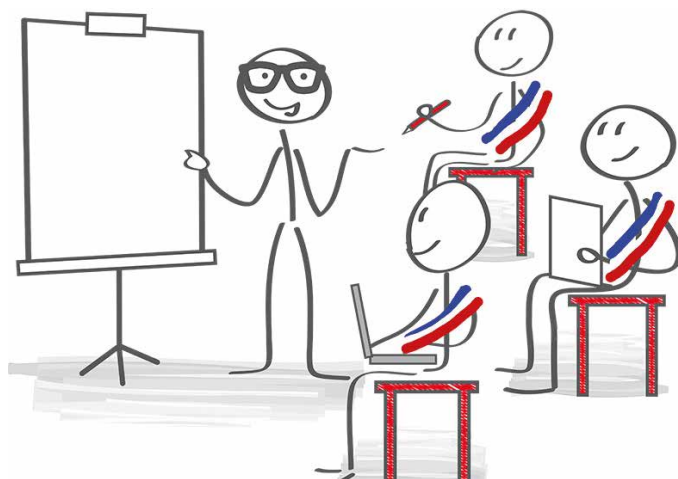
Monsieur le Maire, trois de ses adjoints et six conseillers municipaux dont trois de l'opposition ont participé à cette formation.

Une conseillère municipale témoigne :

« Comme chaque citoyen je connaissais les fonctions de la municipalité. Souhaitant contribuer à un « mieux vivre » dans ma commune, j'ai rejoint la liste de Laurent BERNARD. A ce jour, dans un souci de respect de la loi et d'efficacité en tant que conseillère municipale, cette formation m'est apparue indispensable. Tout au long de celle-ci, je n'ai pu que remarquer la place prédominante de la législation ».

D'une part dans la hiérarchie des fonctions :

- le Maire, agent de l'Etat, chef de l'administration communale, président du Conseil Municipal, est soumis aux attributions prévues par la loi (article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Locales Territoriales) et aux



attributions déléguées par le Conseil Municipal (article L2122-22 du CGCT) ;

- l'Adjoint est Officier d'Etat Civil et de Police Judiciaire. Il peut être titulaire d'une délégation de fonction (à l'instar des conseillers municipaux délégués)

- les conseillers municipaux participent aux diverses commissions (<https://www.valspreslepuy.fr/8-cadre-de-vie.html>) chapeautées par le Maire et ses adjoints.

D'autre part à travers les supports législatifs omniprésents :

- CGCT - articles L.2121-29 et suivants
- la jurisprudence : Conseil d'Etat, Cours Administratives d'Appel, Tribunaux Administratifs et Cour de Cassation
- les guides pratiques et articles : le guide du Maire (DGCL), le guide du Maire 2020 (AMF), le mensuel Maires de France (AMF)
- la charte de l'Elu, loi du 31 mars 2015.

Elu au suffrage universel direct lors des élections municipales, le Conseil Municipal est le représentant de la population. Lors de ses séances, les membres de cet organe délibérant votent ainsi des délibérations.

Les séances sont publiques (article L.2121-18 du CGCT). Actuellement, les mesures sanitaires liées au Covid-19 empêchent cet accès au public et obligent le huis-clos. Néanmoins, l'ensemble des décisions fait l'objet d'un compte-rendu (article L.2121-25 du CGCT), affiché en Mairie dans les 7 jours suivant la séance, mis en ligne sur le site internet de la collectivité (Rubrique « Cadre de Vie », Conseil Municipal) et transmis à la presse pour parution.

De nombreux thèmes ont été abordés lors de cette formation : le cadre général avec les attributions de chacun, les délégations, les séances du Conseil, les risques juridiques, le droit à la formation, les temps d'absence, les indemnités et remboursements de frais, la protection juridique, les attributs de fonction, que je ne développerai pas en détail. Toutefois, il me paraît intéressant de rappeler quelques faits historiques concernant les indemnités perçues par les Maires et les Adjoints.

En effet une loi du 21 mars 1831 spécifiait que "les fonctions de Maire, d'Adjoints et de membre du corps municipal étaient

essentiellement gratuites et ne donnaient lieu à aucune indemnité ni frais de représentation ". Il est vrai qu'à cette époque l'exercice des responsabilités publiques était géré par des notables « dotés d'une sécurité financière, gage de l'impartialité de leurs décisions ». Une loi municipale du 5 avril 1884 autorisera le remboursement de frais résultant de l'exécution de mandats spéciaux. C'est la loi du 27 février 1912 qui instituera les indemnités de déplacement et de séjour aux conseillers généraux. Il faudra attendre les ordonnances du 26 juillet 1944 et du 21 février 1945 pour l'attribution d'indemnités aux fonctions de Maire et Adjoints.

De nos jours, la municipalité est composée de classes sociales diverses. La plupart du temps et dans les petites ou moyennes communes, Maires ou Adjoints continuent de travailler en parallèle de leur mission municipale qui implique un temps et une énergie considérables. Pour certains, les indemnités perçues ne seraient pas suffisantes s'ils devaient prendre en charge les frais résultant de leurs déplacements. De plus une municipalité dynamique, qui réalise des projets (cf article bilan 2020) se doit de se déplacer, d'avoir des contacts avec des professionnels, des associations, des élus et des administrés dans un but de concertation pour mener au mieux ses objectifs.

¹ *Municipalité : « La municipalité désigne, de manière courante, l'organe délibérant (le conseil municipal) et l'organe exécutif (le maire) d'une commune : le conseil municipal est composé de l'ensemble des conseillers municipaux élus au suffrage universel direct lors des élections municipales. »*

Ci-contre, pour information, les barèmes relatifs aux indemnités de fonction.

Barèmes relatifs aux indemnités de fonction au 1^{er} janvier 2020

Indemnités de fonction brutes mensuelles des Maires

Article L. 2123-23 du CGC

Strates démographiques	Taux maximal (en % de l'indice brut terminal)	ndemnité brute (en euros)
Moins de 500	25,5	991,80
De 500 à 999	40,3	1 567,43
De 1 000 à 3 499	51,6	2 006,93
De 3 500 à 9 999	55	2 139,17
De 10 000 à 19 999	65	2 528,11
De 20 000 à 49 999	90	3 500,46
De 50 000 à 99 999	110	4 278,34
100 000 et plus *	145	5 639,63

Enfin, lors de cette formation il a été souligné le rôle primordial d'écoute envers la population. Il va de soi que les mesures sanitaires actuelles sont un frein à notre volonté de partage par l'impossibilité de présence du public aux séances du Conseil Municipal, par l'impossibilité d'organiser des réunions publiques, etc.

Cependant, l'équipe municipale reste à votre disposition par

Indemnités de fonction brutes mensuelles des Adjoints

Article L. 2123-24 du CGCT

Strates démographiques	Taux maximal (en % de l'indice brut terminal)	ndemnité brute (en euros)
Moins de 500	9,9	385,05
De 500 à 999	10,7	416,17
De 1 000 à 3 499	19,8	770,10
De 3 500 à 9 999	22	855,67
De 10 000 à 19 999	27,5	1 069,59
De 20 000 à 49 999	33	1 283,50
De 50 000 à 99 999	44	1 711,34
De 100 000 à 199 999	66	2 567,00
200 000 et plus *	72,5	2 819,82

le biais de permanences instaurées par les Adjoints (Contact : 04.71.05.77.77).

« En résumé, je dirai que cette formation dense, partagée entre des élus effectuant leur premier mandat voire plus, a été source d'enseignement sur de nombreux domaines. »

Marie-Noëlle Fargier, Conseillère Municipale

Nos centenaires : un siècle de vie !



Madame Jouve Marie est née le 10 Décembre 1920 à saint Vincent le Château.

Pendant ses 22 premières années fille unique, elle a vécu avec ses parents à Cheyrac (Commune de Saint Vincent) où elle a travaillé à l'usine de rubans à la Gare de Saint Vincent.

Le 16 juillet 1942 à Loudes (où son père avait été nommé facteur), elle a épousé Monsieur Chaize Antonin Régis. De leur union, sont nés 4 enfants.

Le jeune couple s'est alors installé au Puy en Velay et Marie Jouve a travaillé avec son mari dans un atelier de travail à façon de dentelles au fuseaux mécaniques à Espaly St Marcel et ce jusqu'en 1966.

Ils ont alors eu l'opportunité de reprendre à leur compte un atelier artisanal de dentelles à Saint Julien Chapeuil. C'est en septembre 1984 que le couple est venu s'installer à Vals près Le Puy toujours fidèle à l'industrie de la Dentelle en reprenant l'usine de son homologue Chaize Jean et ce jusqu'au décès de Monsieur Chaize Antonin le 17 Février 1999 date à laquelle Madame Chaize Marie cessa son activité après 57 ans de dur labeur.

Monsieur le Maire, Laurent BERNARD, accompagné de Madame Béatrice Dieleman, 1ère Adjointe, se sont rendus au domicile de Madame CHAIZE Marie le 10 décembre 2020 à l'occasion de ses 100 ans.

Un siècle de vie !

Depuis le 2 mai dernier, la commune de Vals-près-le-Puy compte parmi ses habitants une nouvelle centenaire.

A cette occasion, le 3 mai 2021, Monsieur le Maire, Laurent BERNARD, accompagné de Madame Joëlle FERRY, Conseillère Municipale, se sont rendus au domicile de Madame Hélène MASSENET. Ses enfants étaient présents pour fêter ce jour important. Un bouquet de fleurs coloré, offert par la municipalité, a ainsi marqué ce siècle de vie.

Hélène DOUARD est née le 2 mai 1921 à St Victor sur Arlanc. C'est dans cette commune, située en Haute-Loire qu'elle a passé son enfance et sa scolarité primaire où sa grand-mère, Rosa Morin, était institutrice.

Par la suite, elle suit des études au lycée du Puy-en-Velay ainsi que sa formation à l'école normale.

En 1954, elle épouse Luce MASSENET, avec qui elle aura deux enfants : Isabelle et Jean-Michel.

C'est en 1973 que la famille s'installe dans la cité valladière.

Malgré la perte de son époux en 1978, Madame Massenet a passé par la suite encore de belles années. Quatre petits-fils et deux arrières petits-enfants, viendront égayer son existence.

Nul doute que l'impétrante a connu ce dimanche 2 mai, une journée heureuse, entourée de tous les siens, qui lui ont souhaité beaucoup de bonheur pour ce bel événement.

En formulant des vœux sincères de bon anniversaire pour les 100 ans de Madame Hélène MASSENET.



ATOL
MON OPTICIEN

Mon Opticien depuis 1985
dans votre CC Géant à Vals-Près-Le-Puy

NOUVEAU
chez Atol

vos opticiens se déplacent à domicile...
prenez rendez-vous au 04.71.05.26.61

Vals-Près-le-Puy
04 71 05 26 61

Le Puy-en-Velay
04 71 02 54 03

Brives-Charensac
04 71 02 41 18

Travaux divers sur Vals

Travaux « en régie »

Les travaux « en régie » sont ceux réalisés par les agents des services techniques permettant ainsi une réduction des coûts.



- Pose d'une vanne sur le bief tel que la réglementation l'exige afin que l'eau reste dans le Dolaizon en cas de sécheresse.

- Réfection du mur de soutènement du chemin rural à la Sermone (coopération avec le riverain),



- Pose d'un caniveau et rehausse de bordures dans le virage Chemin d'Eycenac (suite aux inondations du 12/06/2020),



- Réaménagement en pierres bétonnées du fossé Chemin d'Eycenac,

- Création d'un local poubelles dans le hall d'entrée de la mairie,



- Curage du pont de l'Avenue Jeanne D'Arc,



- Aménagement d'un local dans l'ancienne poste pour la banque alimentaire,



- Installation d'un point d'eau derrière le bar du Préau,

Travaux « entreprises »



- Pose de miroirs dans la salle d'expression corporelle au Préau

• Installation d'éclairage dans une zone sombre de la cour élémentaire réclamée depuis longtemps par le personnel et les parents (important pour la garderie en période hivernale).

• Réaménagement de la cuisine scolaire au Préau et installation de matériels pour la mise aux normes des flux propres et sales ainsi que pour l'amélioration du poste de travail « plonge » (suite à une erreur de conception),



- Installation d'enseignes « Le Préau » sur deux façades du bâtiment



- Elagage des arbres sur l'Avenue Charles Massot (attendu depuis de nombreuses années)



Achats

Une autolaveuse nécessaire à l'entretien du gymnase et des salles du Préau

Travaux aux cimetières

Le mot du Maire

« Depuis de nombreuses années, des mouvements de terrains affectent les ouvrages. Certains caveaux se sont ainsi fortement dégradés et il revient donc à la commune d'entreprendre un travail de diagnostic et d'entretien de certains murs. Il est à noter que des procédures d'expertise sont en cours afin de déterminer les causes exactes de ces désordres. »

Incivilités



Bennes à déchets verts

Une décision s'impose concernant les bennes à déchets verts.

Celles-ci sont la plupart du temps détournées de leur usage premier, à savoir :

- des habitants d'autres communes viennent vider leurs déchets verts,
- des professionnels les utilisent.

Nous y trouvons hélas des déchets ménagers, des emballages plastiques, des troncs d'arbres ou grosses branches ou des déchets déposés au pied des bennes.

Voici le constat.

La mise à disposition des bennes coûte à la commune **20 000€ à l'année.**

De nombreuses communes les ont supprimées.

La déchetterie de la pépinière est toute proche. (10 minutes)

En considérant tous ces éléments il apparaît justifié de mettre un terme à la mise en place de ces bennes et ceci dès le 1er septembre 2021.

Non-respect de la propreté des trottoirs par les propriétaires d'animaux



**POUR LE BIEN DE TOUS
MERCI DE RAMASSER
LES DÉJECTIONS DE VOTRE
ANIMAL DE COMPAGNIE**

L'équipe Municipale demande à la population Valladière de faire preuve de civisme pour améliorer la qualité de vie du territoire.

Une semaine dédiée à l'environnement

En cette fin de printemps, l'équipe municipale organise une semaine dédiée à l'environnement qui se déroulera début juin (le 5 juin étant la « journée mondiale de l'environnement »).

Suite à une concertation entre des Valladiers, des professionnels, des élus, personnes sensibilisées et actives face à l'environnement et au développement durable, des actions au cours de cette 1ère quinzaine de juin seront décidées :

- Une réunion publique sera organisée autour de l'éclairage. D'abord, avec la participation d'EGEV et du SDE43, pour donner un état des lieux du système d'éclairage communal (consommation, nombre de points lumineux, vétusté, etc.) et ensuite pour faire le point sur la rénovation.

Cette année la commune renouvelle entièrement l'éclairage du Val Fleuri, sur le bas de la rue André Bernard et dans le Petit Vals. Des éclairages LED, beaucoup moins énergivores, seront installés dont l'intensité sera fortement abaissée sur des plages horaires spécifiques.



Avec l'association ANPCEN, une réflexion sur l'extinction en nuit profonde sera évoquée avec quelques quartiers pour l'expérimenter en fin d'année. Au même titre, l'inutilité de certains éclairages sera mise en avant afin de faire des économies nécessaires et éviter les nuisances à l'espèce animale, l'absence de lien entre l'éclairage et la délinquance...

- Une réunion publique sera prévue pour les riverains des cours d'eau avec la participation du service GEMAPI de l'Agglo, de l'EPAGE et de la DDT. Des informations sur les droits et devoirs des riverains seront données ainsi que sur la lutte contre les espèces invasives (la Renouée du Japon en particulier). Il est important de préserver les trames vertes et bleues de notre Commune, véritables corridors écologiques. Enfin il y aura une présentation sur les risques

d'inondation sur la Commune (PPRI).

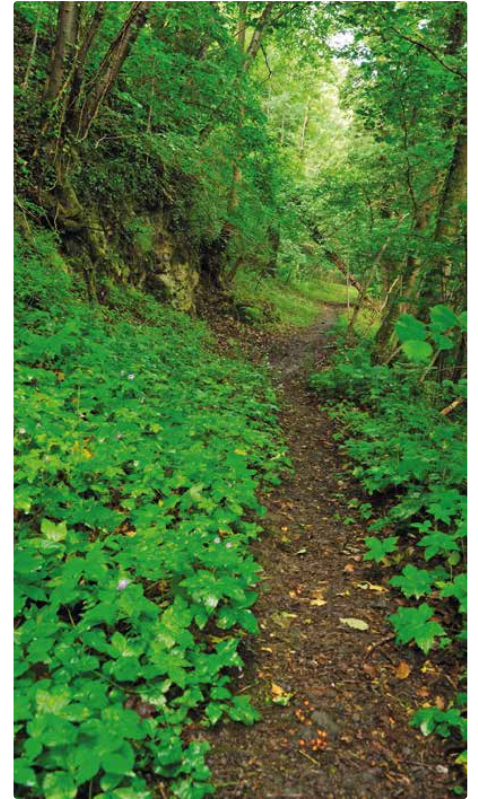


- Au niveau de l'école beaucoup d'actions et d'animations sont planifiées. La maternelle veut rentrer dans le projet éco-école, la Municipalité l'accompagne. Des bacs à potager, un hôtel à insectes ainsi qu'un récupérateur d'eau seront installés. De même, à l'école primaire, à la crèche, au centre de loisirs, plusieurs espaces seront investis par les enfants avec la plantation de végétaux. La sensibilisation des élèves à l'écomobilité sera entreprise en incitant à l'utilisation des modes de déplacements actifs ou partagés comme la marche, le vélo, les transports en commun etc... pour les trajets domicile-école et pendant le temps scolaire.

- Une sortie botanique se déroulera dans la Vallée du Dolaizon pour découvrir la richesse floristique.

- L'association « le Jardin des Sokokis », jardin familial partagé, mettra en place des ateliers autour du compostage, du jardinage, des oiseaux avec l'intervention des services du traitement des déchets et la LPO (Ligue Protectrice des Oiseaux).

D'autres actions auront lieu d'ici la fin de l'automne dont la traditionnelle et conviviale journée de nettoyage prévue initialement en avril mais qui n'a pu avoir lieu vu les mesures sanitaires. De plus dans le jardin public Jacques



Viscomte la commune entreprendra la plantation d'arbres fruitiers et l'installation d'une ruche pédagogique en partenariat avec l'Agglo.

A ce jour et au vu des mesures sanitaires liées à la Covid, nous espérons pouvoir réaliser ce programme sur cette semaine de l'environnement, un bilan de celle-ci vous sera communiqué.

L'objectif est de faire un focus au niveau local sur quelques actions et de faire le point annuellement sur des projets en faveur de l'environnement et du développement durable sur la Commune.



Haute vallée du Dolaizon et son inventaire

Le mot du Maire

« Le Dolaizon, dont la figure allégorique est reprise sur la Fontaine de la Place du Breuil au Puy-en-Velay est cœur de notre action » :

La promenade le long de ses rives est devenue un axe prioritaire d'aménagement en partant de la prise d'eau du bief jusqu'au Boulevard Président Bertrand. L'implication de l'Agglomération du Puy en Velay et de notre volonté conjointe de rendre ce cheminement agréable et pratique a déjà permis certaines réalisations.

La mise en valeur de la haute vallée par le travail de débroussaillage et du cheminement jusqu'au barrage, grâce à l'aide des apprentis de l'ISVT (BP et CAP) permet à chacun de bénéficier de ce cadre de verdure remarquable ! Ce sentier est prévu de relier la vallée afin de relier la vallée des chibottes aux sources (de l'adret à l'ubac).

« **L**a santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». Organisation Mondiale de la Santé.

La crise de la Covid 19 nous l'a rappelé. Le confinement vécu péniblement par les citoyens nous a démontré la nécessité d'espaces de respiration proches des grands cœurs urbains. La vallée du Dolaizon propose une expérience unique de pleine nature à deux pas de la ville.

L'objectif proposé par la commune de Vals près-le Puy sur les années à venir, en partenariat avec l'Agglomération du Puy en Velay, est de continuer à promouvoir la découverte et la protection d'un patrimoine unique, et d'améliorer les cheminements dans la vallée du Dolaizon. La commune veut privilégier les sports et loisirs de pleine nature (randonnées pédestres, trail,...) en améliorant leur accessibilité aux différents publics, en pérennisant et en sécurisant leurs lieux de pratique.

Cet hiver, la commune en partenariat avec l'ISVT a défriché et réouvert plusieurs chemins, dont celui d'accès au barrage méconnu de la vallée. Ce barrage, certainement dressé pour alimenter le tramway du Puy en 1896 est encore debout et en eau.

La commune continue aussi sa politique d'acquisition foncière de certaines parcelles pour que le secteur rentre encore plus dans une logique collective de préservation. Les petits aménagements futurs doivent être compatibles avec la sauvegarde des sites, des paysages et des milieux naturels mais aussi avec l'utilisation agricole qu'il convient de respecter (ne pas nourrir ni toucher les animaux parqués). Pour rappel cette partie de la vallée est classée à l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF de type 1). Elle est aussi, depuis 2016, classée le 14ème site de la Haute-Loire. Ce classement de site de la DREAL reconnaît à travers une protection réglementaire forte une valeur paysagère et patrimoniale remarquable. Il faut ainsi respecter l'usage des lieux de pratiques, en tenant compte notamment des incidences environnementales.

En 2018, l'ancienne municipalité a procédé, pour des raisons de sécurité routière, à la destruction d'un mur en pierre sèche dans le périmètre du site classé et cela sans autorisation. Après régularisation administrative, et dans le « but de prévenir toute nouvelle atteinte au patrimoine », le Ministère de la transition écologique a demandé que celle-ci soit accompagnée d'un inventaire des murets en pierre sèche sur le territoire. Celui-ci pourra ensuite permettre d'engager un projet de restauration sur ceux qui auront été identifiés comme les plus intéressants.



Cet inventaire consiste à réaliser un état des lieux du petit patrimoine lithique d'exception du site classé du Dolaizon et de la vallée des Chibottes : murets (terrasses, soutènement, enclos), escalier de pierres et ouvrages associés ainsi que bien sûr les Chibottes! L'objectif de l'inventaire est multiple : Connaître, inventorier et protéger ce patrimoine.

C'est une documentation précise du territoire qui doit

associer une approche technique, un intérêt paysager et historique.

Le relevé se contentera uniquement d'un état des lieux des ouvrages visibles et des indices lisibles. L'inventaire se fera aussi sur des parcelles privées en accord avec les propriétaires.

Cette étude concerne différents acteurs qui sont la commune de Vals près-le Puy et de Saint Christophe sur Dolaizon, la DREAL et les propriétaires privés. Mais elle est à la charge uniquement de la commune de Vals avec une aide technique et une subvention de la DREAL.

La prochaine étape est un relevé GPS de terrain effectué par un géomètre professionnel et un murailleur-paysagiste spécialisé dans les murets en pierre sèche. Cette équipe réalisera l'arpentage, la géolocalisation, la quantification et la qualification des ouvrages. Ce relevé aura lieu pour des raisons pratiques en début d'hiver.

La dernière étape sera la constitution d'un document officiel avec l'aide de la DREAL qui permettra d'informer et de garder trace de ce patrimoine exceptionnel.

Gestion différenciée des espaces verts

La commune s'engage dans une démarche environnementale pour favoriser le développement de la végétalisation du domaine public ainsi que l'amélioration de la biodiversité et la préservation des ressources.

L'embellissement de notre commune ne peut se limiter au fleurissement par des plantes annuelles. Il faut le maintenir uniquement dans des lieux « stratégiques » permettant de réduire l'arrosage.

Pour maintenir cette trame verte, l'utilisation d'essences plus « sauvages » est privilégiée, car plus adaptées aux évolutions climatiques et moins gourmandes en eau (arbustes, rosiers rustiques, vivaces, zones enherbées, ...).

Par exemple, sur le rond-point d'Aïelo de Malferit (zone de Chirel) il a été décidé de favoriser la plantation de



plantes vivaces pour limiter fortement la consommation d'eau. Les années précédentes sur ce rond-point, étaient relevés, par l'arrosage automatique, entre 120 à 170 m³ d'eau consommée, soit plus que la consommation de la crèche de la commune. Devant la mairie, le massif a été en partie modifié avec l'utilisation de vivaces peu gourmandes en eau.

Sur l'avenue de Vals où des fleurs étaient plantées les années précédentes, le pied d'un arbre sur deux sera enduit de bois raméal fragmenté (BRF) mélangé à de la chaux tandis que les autres garderont du lierre qui couvrira le sol. Ce procédé demeurera perméable et devrait empêcher les mauvaises herbes de pousser mais surtout supprimera l'arrosage très consommateur en ressources et en matériel (utilisation d'un tracteur, d'une pompe plusieurs fois par semaine en été pour une consommation d'eau supérieure à 150m³).



L'objectif est de réduire au moins de moitié notre consommation d'eau d'arrosage cette année tout en développant la végétalisation de la commune et de poursuivre ainsi les années suivantes.

D'autres plantations adaptées sont prévues à l'automne. Par exemple plusieurs fruitiers seront plantés dans le jardin Jacques Viscomte pour commencer la mise en place d'un verger communal. Cette opération sera renouvelée chaque automne.

Dans la suite de cette démarche, la commune a dressé un inventaire assez précis des différents espaces verts et zones naturelles (Cartographie, types de végétaux, relevés des surfaces, ...).

Le but est de mettre en place une gestion différenciée des espaces verts en abandonnant complètement les pesticides et en préservant la ressource eau.

Les espaces verts sont classés en trois types

Classe 1 : Les espaces verts structurés et fleuris (mairie-église, école, ...) Désherbages et entretien très réguliers

Classe 2 : Les espaces d'accompagnement (Voiries, parkings, quartiers,...) Désherbages et arrosages peu fréquents

Classe 3 : Les espaces naturels (sentiers, haies bocagères, boisements, ...) Aucun désherbage et arrosage, 1 à 2 entretiens adaptés par an.

Cette démarche, pour préserver l'environnement et la santé, entraîne de nouveaux modes d'entretien et parfois la présence d'un peu plus de « végétation spontanée » pas forcément si mauvaise que cela...

La qualité de l'environnement et la qualité de vie dans la commune dépendent aussi de l'implication de ses habitants. Les agents municipaux contribuent avec efficacité à la préservation et à l'entretien d'une grande partie des espaces naturels. Mais il faut rappeler que l'entretien des cours d'eau, des trottoirs et des bas-côtés des voies de circulation incombe aux riverains...

Garder la ville propre et l'embellir est le premier geste écologique garant de la qualité de notre vie commune !

Echo de l'opposition

Tout d'abord, nous souhaitons rendre hommage à Jean PERRE, ancien maire et à Félix MOULEYRE, conseiller municipal, décédés. Ils se sont tous les deux beaucoup investis pour notre commune.

Nous tenons à vous informer du constat fait durant les dix premiers mois du mandat de la nouvelle municipalité.

Notre article concernant l'écho des Chibottes devait être rendu début avril. Il est à noter que pour la rédaction de celui-ci malheureusement, nous n'avions pas encore connaissance du budget communal.

En revanche, nous nous réjouissons de voir que les projets engagés sous l'ancienne mandature se poursuivent, à savoir :

- l'adressage des rues (pour faciliter l'accès des secours et le passage de la fibre)

- les travaux du Val Fleuri

- la réserve d'incendie à Belle Plaine.

Quant à la réfection du tennis couvert, un budget de 312 000€ approuvé par l'ancienne municipalité se transforme aujourd'hui en un budget de 537 230€ ce qui nous paraît démesuré.

Peut-on penser que cette dépense est judicieuse pour seulement 35 adhérents valladiers ?

Nous regrettons la mise en sommeil du PUP, projet de 70 logements entre la route de Pranalary et la zone de Chirel, qui aurait permis de percevoir un supplément conséquent

de taxe foncière (recette principale de la commune). Cet accroissement de population nous aurait aussi permis de pérenniser notre école car à la prochaine rentrée scolaire une classe va fermer.

Une autre décision de la majorité nous interpelle. En effet, il a été instauré la prise en charge des frais divers pour les élus (repas, hébergement, transport).

Nous avons voté contre cette proposition car les anciennes équipes ne voulaient pas bénéficier de telles mesures.

En effet, nous regrettons que le montant total des indemnités des élus soit supérieur aux mandats précédents.

Nous sommes aussi très attachés à la journée de l'environnement et nous sommes très déçus que cette dernière ait été annulée bien, que d'autres communes l'aient maintenue tout en respectant les gestes barrières.

Nous espérons que cette crise sanitaire mondiale se terminera rapidement afin de pouvoir retrouver un lien social entre tous les valladiers.

Vous pouvez nous faire parvenir vos questions, suggestions ou toutes remarques à l'adresse mail suivante : entendonsvals@gmail.com

**Karine REYNAUD, Marc BOLEA,
Myriam LIAUTAUD, Philippe JOUJON.**



Michael POTUS
06 07 54 56 10
michael.potus@reparstores.com

Les experts en simplicité

- ✓ Réparation volets roulants et stores toutes marques
- ✓ Dépannage, motorisation et installation
- ✓ Forfait réparation à partir de 70 €
- ✓ Intervention dans les 48h

www.reparstores.com

**GARANTIE DÉCENNALE
DEVIS GRATUIT**



Crédit Mutuel

LE PUY EN VELAY : **VALS PRES LE PUY**

1 place du Clauzel : 16 avenue Charles Massot

Tél. : 04 71 00 16 44




HôtelNN**

21 chambres climatisées
Family room
TV satellite - Canal+
Wifi gratuite
Garages privés

Restaurant

Ouvert midi et soir
Accueil de groupe
2 salles
Menus et cartes
Cuisine régionale

52, Fbg St-Jean • 43000 Le Puy-en-Velay
Tél. 04 71 09 74 24 • Fax. 04 71 02 70 51
lebilboquet@club-internet.fr www.hotel-bilboquet.fr



TAXI NDV
Autorisation N°4 Vals près le Puy

Transport jusqu'à 7 personnes
Transport de malade assis toutes distances
Transport de colis

06-77-44-85-42
mail : navetteduvelay@gmail.com
<http://www.navetteduvelay.weebly.com>

24h/24

7J/7

GAEC DES 1001 FLEURS

Vente de plants de fleurs et plants de légumes.
Vivaces et aromatiques
Chrysanthèmes, compositions florales, terreau maison.
Bouquets de verveine frais et feuilles séchées.

157 avenue Louis Jonget - Z.A de Taulhac
43000 Le Puy en Velay
04.71.02.46.74
facebook: gaec 1001 fleurs



Naissances

- Andréa PLANTEAU de MAROUSSEM né le 23 juillet 2020 à Le Puy en Velay
- Gabin, Louis LEBRAT né le 31 juillet 2020 à Le Puy en Velay
- Joseph, Emile, Marie SEMEN né le 4 Août 2020 à Le Puy en Velay
- Gabriel, Joseph FOURNIER né le 13 Août 2020 à Le Puy en Velay
- Elena MARTINS née le 2 septembre 2020 à Le Puy en Velay
- Marceau, Jean DEWITTE né le 4 septembre 2020 à Le Puy en Velay
- Sajid ASSADE né le 28 septembre 2020 à Le Puy en Velay
- Maddie BOUDOUL née le 14 octobre 2020 à Le Puy en Velay
- Raphael, Christophe, Pierre BONNET né le 12 Novembre 2020 à Le Puy en Velay
- Mila, Rose MACHADO née le 27 janvier 2021 à Le Puy en Velay
- Mathéo CORNUT né le 10 février 2021 à Le Puy en Velay
- Giulia, Maria MOREAU née le 24 février 2021 à Le Puy en Velay
- Raphaël, Milo TEYSSIER né le 26 mars 2021 à Le Puy en Velay
- Léo VILLESÈCHE né le 24 avril 2021 à Le Puy en Velay

Mariages

- Marion, Sandra, Dominique MONTELLIER et Adrien, Louis, Gabriel DIGONNET, le 8 Août 2020 à Vals-près- Le-Puy
- Ana, Carla VIEIRA MIRANDA et Nicolas PRALONG, le 29 Août 2020 à Vals-près-Le-Puy
- Pascal PAYS et Elodie BOUQUET, le 5 septembre 2020 à Vals-près-Le-Puy
- Naoko TOYOIZUMI et Antoine ROLET, le 12 Septembre 2020 à Vals-près-Le-Puy
- Béatrice, Yvette PERRE et Christophe JACQUES, le 21 Novembre 2020 à Vals-près-Le-Puy
- Antoine, Charles, Eugène GUILLAUD et Anne-Cécile, Marie MAREL, le 31 décembre 2020 à Vals-près- Le-Puy
- Dominique, Gilbert, Alix RICLOT et Angèle, Chantal, Patricia DURET, le 9 janvier 2021 à Vals-près-Le-Puy

Décès et transcriptions de décès

2020

- Alix, Jean, Eugène MILLET décédé le 6 juillet 2020 à Montigny-le-Bretonneux (Yvelines)
- Marcel ALLEMAND décédé le 14 juillet 2020 à Lantriac
- Josette, Germaine LLORCA veuve DURAND, décédée le 24 juillet 2020 à Vals-près-Le-Puy
- Marcel, Cyprien, Colomb COMTE décédé le 16 Août 2020 à Le Puy en Velay
- Madeleine, Pierrette, Marie MALZIEU veuve ROCHE décédée le 18 Août 2020 à Le Puy en Velay
- Julien, Auguste GUEYFFIER décédé le 30 Août 2020 à Craponne-Arzon
- Marie, Thérèse, Léonie, Louise BRUN veuve COHENDY décédée le 31 Août 2020 à La Chaise-Dieu
- Pierre, Gilbert BREYSSE décédé le 3 septembre 2020 à Le Puy en Velay
- Andrée, Louis, Jeannine BRUYAS décédée le 9 septembre 2020 à Le Puy en Velay
- Marie, Louise, Anne AUBAZAC décédée le 20 septembre 2020 à Vals-près-Le-Puy
- Lucien, Armand, Auguste THIOULOUSE décédé le 28 septembre 2020 à Vals-près-Le-Puy
- Angèle, Léontine CHARRADE veuve MARTIN décédée le 11 septembre 2020 à Le Puy en Velay
- Augusta, Jeanne, Maryvonne AJASSE épouse MIALON décédée le 1^{er} octobre 2020 à St Priest en Jarez
- Jean, Joseph CUOQ décédé le 12 octobre 2020 à Vals-près-Le-Puy
- Daniel, Pierre FRASSE décédé le 12 octobre 2020 à Le Puy en Velay
- Pierre, Etienne, Germain COFFY décédé le 19 octobre 2020 à Le Puy en Velay
- Jean, Joseph PERRE décédé le 1^{er} novembre 2020 à Le Puy en

Velay

- Léonie, Adèle BRODBECK, décédée le 2 novembre 2020 à Vals-près-Le-Puy
- Renée, Jeanne, Céline PIGNOL épouse BELIN décédée le 3 novembre 2020 à Le Puy en Velay
- Michel, Rémy, Noël DEMARS, décédé le 4 novembre 2020 à Vals-près-Le-Puy
- Raymond, Jean, Pierre GUÉRIN décédé le 7 novembre 2020 à Vals-près-Le-Puy
- Jacky, Joseph CHAIZE décédé le 9 novembre 2020 à Vals-près-Le-Puy
- Jacqueline, Laurence, Germaine AUDRAS veuve RANCHET décédée le 7 Novembre 2020 à Vals-près-Le-Puy
- Marie Rose CHARREYRE veuve MALLON décédée le 11 novembre 2020 à Vals-près-Le-Puy
- Régine, Marie, Pierrette GARNAUD veuve FAURE décédée le 5 Novembre 2020 à Le Puy en Velay
- Anne, Marie, Louise DELABRE veuve ISSARTEL décédée le 16 Novembre 2020 à Vals-près-Le-Puy
- Georges, Pierre, René BAILLON décédé le 15 novembre 2020 à Le Puy en Velay
- Yves, Marc, Marie, Angel RUIZ décédé le 23 novembre 2020 à Le Puy en Velay
- François, Antoine VEYSSERE décédé le 26 novembre 2020 à Le Puy en Velay
- Ursule, Augusta ROMIEU veuve ROBIN décédée le 27 Novembre 2020 à Vals-près-Le-Puy
- Elie, Baptiste COURTADON décédé le 21 novembre 2020 à Le Puy en Velay
- Félix, Eugène, André MOULEYRE décédé le 23 novembre 2020 à Le Puy en Velay
- Damienne GIGNON décédée le 29 novembre 2020 à Le Puy en Velay
- Albert, Elie, Ernest PAYSAC décédé le 9 décembre 2020 à Le Puy en Velay
- Marie, Louise FORESTIER veuve CHABANON décédée le 15 décembre 2020 à Vals-près-Le-Puy
- Régine BADIOU veuve LIOUTAUD décédée le 15 décembre 2020 à Le Puy en Velay

2021

- Renée Françoise Josette MOULHIADÉ veuve PORTAL décédée le 5 janvier 2021 à Le Puy en Velay
- Vergilio GONÇALVES DA CRUZ décédé le 3 janvier 2021 à Vorey sur Arzon
- Georges, Claude MASSA décédé le 20 janvier 2021 à Le Puy en Velay
- Danielle, Francine, Léa VIGOUROUX veuve OBRIER décédée le 29 janvier 2021 à Le Puy en Velay
- Elisabeth, Raymonde, Thérèse ARÈS décédée le 3 février 2021 à Clermont-Ferrand
- Edouard, Antonin, Henri ECHEGUT décédé le 9 février 2021 à Vals-près-Le-Puy
- Guy, Bertin, Joseph TRINTIGNAC décédé le 8 février 2021 à Le Puy en Velay
- Marguerite, Marie, Jeanne GOUDARD épouse CHARRE décédée le 10 février 2021 à Le Puy en Velay
- Boujemâa GADDARI décédé le 21 février 2021 à Clermont-Ferrand
- Germaine GIBAUD veuve DEBARD décédée le 26 février 2021 à Vals-près-Le-Puy
- Rozé, Philibert ISSARTEL décédé le 7 mars 2020 à Le Puy en Velay
- Jean, Claude, Marie TISSANDIER décédé le 16 mars 2021 à Le Puy en Velay
- José LEONARDO décédé le 27 mars 2021 à Vals-près-Le-Puy
- Simone, Louise, Rose JOURDE épouse MALARTRE, décédée le 29 mars 2021 à Vals-près-Le-Puy
- Paulette, Sophie, Mélanie BOREL veuve BOYER décédée le 4 avril 2021 à Le Puy en Velay
- Christian, Aimé, Edouard MOREL décédé le 28 avril 2021 à Le Puy en Velay

Restaurant La Pizza

vous propose un moment de gourmandise et de détente avec
**ses pizzas au feu de bois
& ses spécialités italiennes**

PENSEZ-Y !

Tous les mois une suggestion de pizza,
pâtes fraîches, salade et dessert !

En plus, chaque mercredi,
c'est lasagnes !

Accueil de groupe / salle de réunion



VALS-PRÈS-LE-PUY
2 av Charles Massot
04 71 05 66 56



Au calme, au bord du Dolaizon !

Parking gratuit et sécurisé

Face au centre culturel et à proximité
directe de la zone de Chirel



Accès direct à **Restaurant
La Pizza**

2 av Charles Massot - Vals-près-le-Puy
04 71 05 68 66 - bb_4545@hotelbb.com

Green Beer



Bar & Cave à Bières

16 avenue Charles Massot (face à LIDL)

**VOTRE CAVE À BIÈRE
SUR VALS.**

270 bières pour tous
les goûts : blondes,
blanches, brunes,
ambrées, IPA, fruitées...

**OUVERT
7J/7
de 7h à 20h**

Et nos COFFRETS CADEAUX
pour faire et se faire plaisir.

ValsAUTO
MECANIQUE TOUTES MARQUES
Tél. 04 71 05 56 04

CLIMATISATION • DIAGNOSTIQUE • ENTRETIEN RAPIDE
GÉOMÉTRIE • VENTE VN/VO • PARE-BRISE • CARROSSERIE
2 rue des Artisans - 43750 Vals-près-le-Puy

ETS F.VINCENT & FILS
Fiouls - Charbons - Granulés - Lubrifiants



La Sauvetat - 43340 Landos
04 71 08 21 44
ZA - 43700 St Germain-Laprade
04 71 03 05 88
ZA Le Fromental - 43200 Yssingeaux
04 71 65 08 57
43170 Saugues - 04 71 77 80 08
48300 Langogne - 04 66 69 04 71



NOUVEAU
Livraison
AdBlue vrac

Allo goz 43
VOS BOUTELLES DE 6LZ
LIVRÉES CHEZ VOUS
Tél : 06 66 88 40 90

- Réseaux d'entreprise
- Formations
- Sites Internet
- Matériel et logiciel
- Maintenance

**Solution
MiCRO**

L'informatique adaptée à vos besoins !



12 route de Coubon 43700 Brives charensac - 04 71 04 17 55
contact@solution-micro.com www.solution-micro.com



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
Auvergne Limousin

16 avenue Charles Massot - 43750 VALS-PRES-LE-PUY
Tél. 04 71 09 07 64

(Coût d'un appel local depuis un poste fixe)